

La Presse

LA PRESSE, MONTREAL, SAMEDI 29 DECEMBRE 1990

# Claude Béland reproche à Della Noce de ne pas respecter la démocratie

LILIANNE LACROIX

C'est en lui reprochant de ne pas respecter la démocratie que le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, M. Claude Béland, a répliqué au député fédéral de Duvernay, M. Vincent Della Noce, qui a décidé de retirer avec fracas ses avoirs des Caisses pop pour protester contre les positions sur l'avenir du Québec exprimées au nom du Mouvement par M. Béland.

«Je suis surpris que vous affirmiez que la position du Mouvement Desjardins ne soit pas partagée par l'ensemble des «Canadiens-Québécois». Si vous aviez suivi les travaux de cette Commission, vous auriez vous-même été très surpris de constater que la très grande majorité des 500 mémoires déposés plaide en faveur du rattachement des pouvoirs au Québec...»



Le président de la Confédération des caisses populaires Desjardins, Claude Béland.

«D'ailleurs, la consultation que nous avons faite auprès des 10203 dirigeants et dirigeantes

benevoles des caisses nous avait donné le même signal, poursuit M. Béland dans sa lettre à Della Noce. A titre de président d'un mouvement coopératif, j'ai pensé qu'il aurait été inacceptable que je défende la position des minoritaires. Si vous me refusez ce droit de parler au nom de la majorité, il faudrait vous en prendre à cette loi de l'Assemblée Nationale qui a justement demandé au secteur coopératif, au secteur municipal, au secteur de l'enseignement, au secteur syndical, au secteur culturel, au secteur des affaires, etc. de venir faire connaître leur point de vue. C'est ce que nous avons fait après avoir été à l'écoute de ceux qui ont été élus pour représenter les membres des caisses.»

M. Béland émet aussi des doutes sur les réactions de M. Della Noce si jamais le processus enclenché débouchait sur la souveraineté: «Vous me dites de ne pas m'inquiéter, que vous ne quittez pas le Québec, rappelle-t-il au député. Comme vous n'avez pas accepté les règles de la démocra-

tie à l'intérieur de Desjardins, comme ferez-vous pour les accepter au Québec, si jamais la population québécoise optait pour une plus grande souveraineté?»

M. Béland souligne aussi au député que son commentaire à l'effet que les travaux de la Commission Bélanger-Campeau soient controversés lui semble plutôt étrange: «Vous semblez ignorer que cette Commission a été créée par décision de l'Assemblée Nationale du Québec qui, pour la première fois de son histoire, a résolu de confier l'étude de l'avenir du Québec, non seulement à des parlementaires mais également à différents intervenants de la société québécoise. En ce sens, le Mouvement coopératif Desjardins aurait été mal venu de se soustraire à l'invitation qui lui était faite par cette loi, d'occuper le siège du secteur coopératif. D'ailleurs, de nombreux observateurs de la scène québécoise ont exprimé l'opinion que le Mouvement Desjardins ne pouvait rester à l'écart de ce débat important.»

## Mulroney se défend d'avoir «brisé le Canada»

Canadian Press

OTTAWA

La privatisation de institutions nationales comme Air Canada et la réduction des crédits fédéraux pour Via Rail ne briseront pas le Canada, estime le premier ministre Brian Mulroney.

Au cours d'une entrevue de fin d'année accordée au réseau de télévision CBC hier, M. Mulroney a rejeté les affirmations de l'opposition l'accusant d'avoir personnellement détruit le pays en remettant les sociétés de la Couronne dans le secteur privé.

«Il ne faudrait pas faire très confiance à un pays que de penser que sa cohésion dépendait d'Air Canada ou de Petro-Canada», a déclaré M. Mulroney au cours de la discussion.

«(Via Rail) coûtait des centaines de millions de dollars que les contribuables n'ont pas pour subventionner des trains que personne ne prenait. Cela n'a rien à voir avec notre sens de la grandeur de la nation.»

Le plus récent projet de loi de privatisation - portant sur la vente de Petro-Canada, la compagnie pétrolière nationale - a été adopté par la Chambre des communes il y a peu de temps et il est maintenant devant le Sénat.

M. Mulroney a pris la défense de cette législation et indiqué que «même Marc Lalonde avait recommandé l'autre jour de vendre Petro-Canada.»

M. Lalonde a détenu plusieurs portefeuilles, notamment celui de ministre de l'Énergie, dans le gouvernement Trudeau.

M. Mulroney a déclaré que son gouvernement a fait beaucoup pour l'unité nationale et travaillé dur à concilier les différents points de vue constitutionnels soutenus par le Québec et le Canada anglais.

Au sujet de l'Accord du lac Meech, dont l'échec a été consacré le 23 juin dernier après sa non-ratification par l'assemblée législative du Manitoba, M. Mulroney a dit :

## Députés fédéraux et autochtones admissibles à un remboursement de TPS

Presse Canadienne

OTTAWA

Les députés fédéraux recevront un remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) qu'ils déboursent à l'achat de matériel destiné à leur bureau.

Un porte-parole de Revenu Canada a en effet expliqué que si les députés paient la TPS sur des articles personnels tels que leurs repas et le nettoyage de leurs vêtements, la taxe sur le matériel nécessaire au fonctionnement de leur bureau leur sera remboursée à même un fonds spécial du gouvernement.

«Ce serait, autrement, comme sortir quelque chose d'une poche pour le mettre dans l'autre», a indiqué le porte-parole.

Ainsi, les députés paieront l'impôt TPS de 7 pour cent sur le papier et autres articles de bureau pour être ensuite remboursés. Derrière cette démarche, un principe bien simple: lorsqu'un ministre paie la taxe, c'est comme s'il se payait lui-même puisque l'argent se retrouve de toute manière dans les coffres fédéraux.

Autre changement pour les députés, en 1991: leur salaire augmentera de 5,78 pour cent. Ils gagneront donc 91 700\$ par année — ce qui inclut une allocation de dépense non imposable de 21 300\$ et une allocation-logement non imposable de 6 000\$.

### Credit remboursable pour les autochtones

À partir des listes fournies par les différents conseils de bande indienne qui indiqueront les noms de membres dans le besoin,

Revenu Canada émettra un crédit remboursable de TPS, même si techniquement les autochtones, résidant sur les réserves, ne sont pas touchés par l'instauration de la nouvelle taxe puisqu'ils peuvent s'en soustraire en vertu de la loi sur les Indiens.

Les fonctionnaires du ministère du revenu sont incapables présentement de chiffrer la dépense totale de remboursement parce que ce ne sont pas toutes les bandes qui ont acheminé l'information à Revenu Canada. Le ministre des Affaires indiennes avoue par ailleurs ne pas connaître le nombre d'autochtones au Canada dont le seuil de revenu leur donnerait droit à un crédit remboursable.

«Le programme de crédit est un programme universel sur le revenu qui s'applique à tout citoyen Canadien quel qu'il soit», indique Daniel Ricard de Revenu Canada.

M. Ricard se reconnaît cependant impuissant à expliquer pourquoi des citoyens canadiens-autochtones, résidents de réserves, ont droit à un crédit d'impôt alors qu'ils ne seront pas appelés à «participer» à l'effort national qu'imposera la TPS sur tout citoyen Canadien. «Je comprends seulement qu'il s'agit de respecter l'essence de traités historiques et de la loi sur les Indiens.»

Sommairement, telle que l'indique une directive émise par le bureau de Michael Wilson, ministre des Finances, la TPS ne s'appliquera pas aux achats de biens et services effectués dans la réserve par des Indiens ou des bandes indiennes, non plus qu'elle s'appliquera aux achats de biens effectués à l'extérieur de la réserve mais qui sont livrés sur la réserve.

## Au Québec, les gens d'affaires souhaitent l'abolition du Sénat

Presse Canadienne

Les gens d'affaires du Québec souhaitent majoritairement l'abolition du Sénat, révèle un sondage-express mené par le Conseil du patronat du Québec (CPO) auprès de ses membres corporatifs.

Au cours de cette consultation, effectuée au mois de décembre et rendue publique hier, 65 pour cent des membres se sont prononcés pour l'abolition du Sénat.

Cette proportion n'était que de 41 pour cent en 1988.

Le sondage précise également que 65 pour cent des membres croient que les sénateurs devraient être élus si le Sénat était maintenu contre neuf pour cent qui estiment qu'ils devraient être nommés.

L'enquête a été menée au moment où les sénateurs libéraux bloquaient l'adoption finale de la TPS.

Selon le CPO, cette attitude des sénateurs libéraux a probablement fortement contribué au jugement négatif des gens d'affaires sur le Sénat.

«Un des piliers de la politique étrangère du Canada est sa volonté de faire valoir le multilatéralisme en général, celui des Nations-Unies en particulier», a indiqué M. Fortier.

Et, au cours des derniers mois du mandat canadien, une autre réalité de la diplomatie a été mise en évidence. Une réalité qui, selon M. Fortier, aurait pris par surprise quelques-uns des adversaires d'une intervention militaire dans le Golfe. «Le multilatéralisme n'est pas le pacifisme», a-t-il souligné.

La Canada, la Finlande, la Malaisie, la Colombie et l'Éthiopie seront remplacées par l'Inde, le Zimbabwe, l'Équateur, la Belgique et l'Autriche au sein du Conseil de sécurité.

Les dix autres membres de ce Conseil sont Cuba, la Roumanie,



### Parlement jeunesse

Le premier ministre Jean Chrétien serre la main du chef de l'opposition Jean-Pierre Côté après une séance du Parlement jeunesse qui se tenait ces derniers jours à l'Assemblée nationale. Les 80 jeunes québécois qui ont participé à la 41e édition de cet événement annuel se sont démarqués de leurs aînés par leur absence de partisanerie. Ils ont présenté un projet de loi sur les mères porteuses et un autre sur la réforme des services de santé.

PHOTO PC

## ONU: le Canada a complété son mandat au Conseil de sécurité

Presse Canadienne

NATIONS-UNIES

Le Canada a terminé lundi son mandat de deux ans au sein du Conseil de sécurité des Nations unies. Deux années qui constituent l'une des périodes les plus fructueuses et les plus périlleuses de la diplomatie de l'ONU.

L'ambassadeur Yves Fortier, qui a pris place dans le Conseil au moment de la première crise internationale de 1989 — lorsque les Américains ont abattu des avions de combat libyens au large des côtes de la Libye —, le quitte alors que la situation est plus explosive que jamais dans le golfe Persique.

Entre temps, une Namibie indépendante a été créée, les hostilités ont diminué en Amérique centrale et le Conseil a poussé du coude plusieurs combattants en direction de la paix.

«Un des piliers de la politique étrangère du Canada est sa volonté de faire valoir le multilatéralisme en général, celui des Nations-Unies en particulier», a indiqué M. Fortier.

Et, au cours des derniers mois du mandat canadien, une autre réalité de la diplomatie a été mise en évidence. Une réalité qui, selon M. Fortier, aurait pris par surprise quelques-uns des adversaires d'une intervention militaire dans le Golfe. «Le multilatéralisme n'est pas le pacifisme», a-t-il souligné.

La Canada, la Finlande, la Malaisie, la Colombie et l'Éthiopie seront remplacées par l'Inde, le Zimbabwe, l'Équateur, la Belgique et l'Autriche au sein du Conseil de sécurité.

Les dix autres membres de ce Conseil sont Cuba, la Roumanie,



Yves Fortier

le Yémen, le Zaïre et la Côte d'Ivoire — qui siègeront encore un an avant d'être remplacés — et les cinq permanents, possédant tous un droit de veto: la Chine, la France, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique et les États-Unis.

La position du Conseil au sujet de la crise du Golfe, qui s'est traduite de façon claire par la résolution d'utiliser la force contre l'Irak après le 15 janvier, a constamment fait face à des pressions internes provenant des États-Unis, du Canada et d'autres pays désireux d'éviter toute confrontation.

La position des Nations-Unies au sujet du Golfe, comme pour toutes les crises impliquant la paix et la sécurité internationale, est décidée par les pays membres du Conseil de sécurité.

De façon très intéressée, l'effet de la présence canadienne au sein de ce Conseil n'est pas des plus apparents.

Après des mois de pressions, le Canada a par exemple échoué dans sa tentative d'obtenir le support financier des autres membres de l'ONU pour les coûts de la force pacifique Cyprus, une opération criblée de dettes pour laquelle les contribuables canadiens ont jusqu'ici payé des dizaines de millions de dollars.

### Face au veto

Ainsi, alors que l'Union soviétique et la Chine ont l'intention d'opposer leur veto à toute résolution imposant des déboursés, le Canada se retrouve avec une recommandation du Conseil afin d'étudier le financement de Cyprus pour les six prochains mois et de considérer «favorablement» des changements.

«C'est beaucoup moins que ce que nous désirions», a affirmé M. Fortier, selon lequel des changements sont néanmoins inévitables.

Qualifiant l'Union soviétique de «poudrière» dans laquelle tout peut arriver, M. Fortier a prédit que le front du Conseil contre l'Irak survivra à la démission du ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze.

Il s'est senti rassuré lorsque les Soviétiques ont déclaré que leur politique étrangère ne changera pas, ainsi que devant la fermeté du Conseil lorsque l'Irak a libéré des otages — cet événement étant, croit M. Fortier, le meilleur test pour mettre en évidence la volonté internationale.

Le diplomate canadien pense également que les nouveaux membres du Conseil seront aussi intransigeants face à l'Irak que les membres «portants».

## Les Canadiens travaillant dans le Golfe pas pressés de rentrer au pays

d'après Canadian Press

LONDRES

Alors que plane la possibilité d'un conflit, les Canadiens dans le golfe Persique font face à une décision difficile, celle de déterminer s'ils vont affronter l'orage ou aller se mettre à l'abri.

Les autorités canadiennes ont fait savoir hier que les Canadiens ne quittent pas en grand nombre les pays comme l'Arabie saoudite et Bahreïn.

Beaucoup de travailleurs canadiens dans le Golfe resteront probablement à leur travail au cours des prochaines semaines, mais renverront leurs proches au Canada, ont précisé les autorités.

«Nous n'avons vu aucun exode», a dit Larry Dickenson, ambassadeur à Bahreïn et au Qatar, au cours d'une entrevue téléphonique.

Des milliers de Canadiens continuent de vivre dans la région, tandis que se rapproche l'échéance prévue par une résolution des Nations unies autorisant l'usage de la force contre l'Irak.

Une guerre entre l'Irak et une force multinationale dominée par les États-Unis pourrait être déclenchée le 15 janvier si le président irakien Saddam Hussein ne retire pas toutes ses troupes du Koweït.

Ottawa a averti les Canadiens de se tenir à l'extérieur des pays du Moyen-Orient qui pourraient être touchés par les tensions et a conseillé aux Canadiens installés dans la région de songer à partir.

Toutefois, les vols commerciaux en partance des pays du golfe sont presque tous pleins.

Mais à Doha, la capitale du Qatar, Margaret Girgrah, d'Ottawa, a déclaré que certains seulement des quelque 100 Canadiens vivant dans le petit émirat pétrolier se préparaient à partir.

Margaret Girgrah, qui s'est installée à Doha il y a huit ans, dirige le système qui permet de communiquer avec les Canadiens dans le pays en cas d'urgence.

Elle a déclaré que le système devait être amélioré au cours des deux prochaines semaines. Elle s'inquiète surtout du fait qu'il n'y a pas de combinaisons protectrices pour le cas où il y aurait une attaque à l'aide d'armes chimiques.

À Riyad, la capitale de l'Arabie saoudite, l'ambassadeur du Canada, M. Allan Lever, a dit qu'il était difficile pour la plupart des 4 000 Canadiens dans le pays de faire tout simplement ses valises et d'abandonner tout derrière eux.

Les autorités canadiennes en Arabie saoudite, comme à Bahreïn et au Qatar, ont des plans d'urgence pour protéger et évacuer les Canadiens.

Et le 4 janvier, le gouvernement canadien mettra sur pied un bureau spécial pour aider des milliers de Canadiens qui vivent à Dharan ou à proximité.

D'autre part, les Canadiens en Israël ont été invités à s'enregistrer auprès de l'ambassade. Entre 5 000 et 7 000 Canadiens vivent en Israël.

## Les câblodistributeurs tenus de payer des droits d'auteur

d'après Canadian Press

OTTAWA

L'industrie de la câblodistribution n'a pas réussi à obtenir une remise sur les 50 millions qu'elle doit payer de droits d'auteur pour les émissions de télévision qu'elle retransmet.

M. Pierre Blais, le ministre des Affaires des consommateurs, a déclaré hier que le gouvernement est satisfait de la décision rendue en octobre par la Commission canadienne des droits d'auteur qui fixe les droits.

C'est la première fois que les câblodistributeurs doivent payer des droits d'auteur pour les émissions diffusées sur des signaux éloignés qu'ils retransmettent.

La plupart de ces signaux — provenant de stations situées à plus de 80 km à l'extérieur de la zone de diffusion de la compagnie de câblodistribution — viennent des États-Unis.

Les droits sont devenus payables en janvier aux termes des modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur, exigées en vertu des dispositions du traité de libre-échange avec les États-Unis.

## UN RAPPEL AMER... LA CRISE AMÉRINDIENNE



Les barricades ont surgi à Kahnawake et Oka et n'ont été levées qu'après 78 jours d'une crise qui marquera le Québec pour de nombreuses années.

## 78 jours d'une crise qui pourrait renaître à tout moment

ROLLANDE PARENT  
de la Presse Canadienne

■ Le mécontentement sourd des Mohawks d'Oka, suscité par le projet d'expansion du terrain de golf sur des terrains qu'ils prétendent leurs, a dégénéré en affrontement armé, le 11 juillet, quand la Sûreté du Québec (SQ) a tenté par la force d'enlever des barricades que les autochtones avaient érigées quatre mois plus tôt sur un chemin de terre.

Deux heures plus tard, les Mohawks de Kahnawake, près de Châteauguay, bloquent le Pont Mercier et menacent de le faire sauter si les policiers procèdent à un deuxième assaut.

Le Québec tout entier vient de plonger pour 78 jours dans ce qu'on appelle depuis la crise autochtone.

#### Les affrontements d'Akwesasne

Précédemment, les Mohawks de la réserve d'Akwesasne avaient fait parler d'eux en raison de tiraillements entre deux groupes ayant des positions opposées



Les soldats sont demeurés stoïques tout au long de la crise, malgré les provocations de certains énergumènes.

sur l'existence de casinos à cet endroit. A un point tel que, le 1<sup>er</sup> mai, deux Mohawks avaient été tués au cours d'un échange de coups de feu, forçant les policiers canadiens et américains à intervenir sur la réserve située à cheval sur les frontières du Québec, de l'Ontario et de l'Etat de New York.

Au Québec, la crise d'Oka est véritablement déclenchée quand, au début du mois de juillet, le maire de l'endroit, Jean Ouellette, demande au ministre de la Sécurité publique, Sam Elkas, de faire respecter l'injonction obtenue en Cour supérieure, quelques jours auparavant. Cet ordre du tribunal porte sur la levée des barricades à Kanesatake, qui signifie «sur la colline» en langue mohawk.

#### Intervention de la SQ

Le 11 juillet, 100 policiers de la Sûreté du Québec donnent l'assaut à l'aide de fusils, de grenades et de gaz lacrymogènes.

Le capitaine Marcel Lemay, âgé de 31 ans, est atteint mortellement.

Les Québécois sont sidérés et se demandent où tout cela va s'arrêter, surtout quand ils apprennent que les Mohawks ont levé des barricades sur la route 139, endossés des habits de camouflage, dissimulés leurs visages sous des foulards et sorti des armes puissantes, dont des semi-automatiques pour défendre leurs positions.

En riposte, les policiers érigent des barrages routiers à différents points d'entrée d'Oka, si bien que seuls les résidents et les journalistes sont autorisés à circuler librement. Oka est en état de siège.

#### Révolte sur la Rive-Sud

Du côté de la Rive-Sud, où le blocus du pont Mercier a soulevé la colère des gens qui, depuis plus de 15 jours, doivent faire de longs détours matin et soir pour le travail, un groupe de citoyens forme Solidarité-Châteauguay.

Comme premier geste d'action, ce groupe organise le 2 août une marche à laquelle participe de 10 000 à 15 000 personnes.

Pendant que les citoyens des régions d'Oka et Kahnawake s'impatientent et que les négociations avec les Mohawks ne vont nulle part, le premier ministre Brian Mulroney nomme le juge en chef de la Cour supérieure Alan B. Gold comme médiateur et indique que l'armée canadienne est à la disposition du gouvernement du Québec.

#### Indemnisation gouvernementale

A Québec, le gouvernement passe un décret visant à indemniser les entreprises touristiques, les commerces de détail, les restaurants, les hôtels, et les magasins d'alimentation touchés par la crise autochtone. De l'aide avait été annoncée précédemment à l'intention des gens qui avaient dû quitter leur domicile, dont certains sous la menace des armes.

Le 12 août, une manifestation organisée par Solidarité-Châteauguay à laquelle participent des résidents frustrés de la Rive-Sud, sur le pont Saint-Louis-de-Gonzague, est violemment réprimée par la Sûreté du Québec. Quelque 150 citoyens reçoivent des coups de matraque et sont blessés par les policiers. Huit personnes sont arrêtées.

#### L'armée se déploie

Alors que les négociations sur la levée des barricades stagnent à

nouveau, le 14 août, à la demande du premier ministre Bourassa, l'armée déploie 2500 soldats à Saint-Benoît et Blainville, près d'Oka, et à Saint-Rémi et Farnham, près de Châteauguay.

Deux jours plus tard, cette démonstration d'autorité contraint les Mohawks à entreprendre des négociations avec des représentants du gouvernement fédéral et provincial pendant que des observateurs internationaux prennent place aux barricades.

Maintenant que les soldats sont bien installés, ils commencent à relever les policiers de la SQ sur les barricades d'Oka et de Châteauguay.

A la fin du mois d'août, les citoyens de la Rive-Sud désespèrent de voir promptement démanteler les barricades des Mohawks bloquant le pont Mercier.

Avec l'aide de citoyens de Ville LaSalle, ils bloquent les différentes sorties de la réserve, trop heureux de servir cette médecine aux Mohawks de Kahnawake.

#### Les Mohawks lapidés

Quand, au soir du 28 août, des véhicules en provenance de la réserve arrivent à Ville LaSalle, à la sortie du pont Mercier, des pierres sont lancées en leur direction. Au moins 72 véhicules sont touchés et les Mohawks portent plainte.

C'est finalement le lendemain que les Warriors et l'armée s'entendent pour enlever les barricades qui bloquent l'accès au pont Mercier depuis 50 jours.

Les regards se tournent alors du côté de Kanesatake où, en ce début de septembre, l'armée force la trentaine de Warriors récalcitrants à retraiter et à se réfugier dans un tout petit périmètre, celui du centre de désintoxication.

Dans les jours qui suivent, l'armée s'adonne à une guerre psychologique: vols à basse altitude et fortes lumières dirigées pendant la nuit sur le centre de désintoxication.

Des incidents surviennent près des barbelés entre Warriors et soldats. Ainsi le 10 septembre, Randy Horn, 41 ans, du centre de désintoxication, est blessé à la tête au cours d'une rixe avec des soldats. Il est conduit à l'hôpital puis au centre d'entraînement de Farnham. Il est le premier Warrior à sortir du repaire. La guerre psychologique va bon train.

Depuis le début du conflit, le chef de l'Assemblée des premières nations, George Erasmus, fait des déclarations visant à stimuler la combativité des autochtones à travers le pays. Sentant que le temps joue contre les Warriors confinés au centre de Kanesatake, d'Ottawa M. Erasmus déclare que les Canadiens n'ont encore rien vu et que les autochtones mettront le Canada à genoux si une solution honorable n'est pas trouvée pour les Mohawks du centre de désintoxication.

De son côté, la SQ demande à la Cour d'autoriser la mise hors de service des radios cellulaires des Mohawks et des journalistes du centre de désintoxication, afin d'accroître leur isolement. Seul demeure en fonction le téléphone les reliant à l'armée.

#### Armes saisies

Au même moment, une cinquième perquisition est faite à Kahnawake où sont saisies 47 armes camouflées dans les bois de l'île Tekakwitha, près du centre de yachting. A cette occasion, de violents affrontements se produisent entre militaires et Mohawks. Un soldat a une oreille pratiquement arrachée. Les soldats utilisent à deux reprises les gaz lacrymogènes.

#### Reddition du dernier indien

Ce n'est finalement que le 26 septembre que se produit la reddition des Warriors qui, dans la confusion la plus totale, sortent du centre de désintoxication après avoir brûlé leurs armes.

Certains tentent de s'échapper et sont rattrapés, d'autres réussissent. Les autres sont conduits par autobus au centre militaire de Farnham, décrétée prison provinciale par décret gouvernemental.

Alors que toutes les télévisions québécoises diffusent en direct la reddition des Warriors et l'immense bousculade qui l'accompagne, la tension monte à l'entrée du village de Kahnawake. Le pont Mercier est bloqué par des Mohawks pendant une bonne heure. Ils érigent également des barricades sur la route 207, à proximité d'un barrage de l'armée. Les Mohawks de l'endroit sont frustrés de voir comment les choses se sont terminées à Kanesatake. Ils s'en prennent aux soldats qui doivent recourir aux gaz lacrymogènes pour les disperser.

La crise autochtone quitte l'avant-scène de l'actualité québécoise.

Au cours des semaines qui ont suivi, le ministre Siddon annonce que les discussions sur le transfert des 97 acres de terres acquises à Oka par le fédéral ne se tiendront qu'au moment où une équipe faisant l'unanimité chez les Mohawks aura été constituée.

**A certaines heures, on peut tirer profit de la machine à sous.**

**DU 15 DÉCEMBRE 1990 AU 15 JANVIER 1991, VOUS POURRIEZ GAGNER LA VALEUR DE VOTRE RETRAIT!**

Pour participer, c'est très simple: conservez vos relevés de retraits effectués à l'un des Comptoirs-retraits de la Banque Royale, que vous soyez client de la Banque ou non.

Chaque jour, une "Heure Royale" sera tirée au sort et diffusée sur les ondes des réseaux AM et FM de Télémedia entre 7h et 8h et 17h et 18h. Si la journée, l'heure et la minute inscrites sur votre relevé correspondent à l'Heure Royale dévoilée, vous gagnerez le montant équivalent à votre retrait! Pour toucher votre prix, vous n'aurez qu'à vous présenter avec votre relevé à une succursale de la Banque Royale au Québec. Les résultats y seront également disponibles chaque jour.

**Tirer profit de leurs nombreux avantages.**

Avec l'addition constante de nouveaux comptoirs-retraits dans les dépanneurs, les stations-service et certains établissements scolaires, la Banque Royale vous fait profiter, là où vous en avez besoin, du plus grand nombre de machines hors-succursales au Québec. Profitez-en!

Pour en savoir plus et pour connaître l'emplacement des comptoirs-retraits de votre voisinage, appelez au: **987-8000** à Montréal ou à l'extérieur sans frais au: **1 800 363-3967**

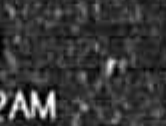
Détails et règlements complets disponibles dans les succursales de la Banque Royale du Québec.

\* Marque de commerce de la Banque Royale du Canada.

\*\* CITE 107.3 FM, Montréal; CITE 102.7 FM, Sherbrooke; CITE 107.5 FM, Québec; CHEY 94.7 FM, Trois-Rivières; CITE 97 FM, Chicoutimi; CKAC 73 AM, Montréal; CHLN 55 AM, Trois-Rivières; CJMT 142 AM, Chicoutimi; CHLT 63 AM, Sherbrooke; CHRC 80 AM, Québec.



**BANQUE ROYALE**



## UN RAPPEL AMER... LA CRISE AMÉRINDIENNE

## Au tour des tribunaux d'intervenir: 188 personnes déjà accusées

ROLANDE PARENT  
de la Presse Canadienne

■ Au cours des derniers mois, la crise amérindienne a quitté l'avant-scène de l'actualité québécoise pour se déplacer devant les tribunaux, où 188 autochtones et non-autochtones doivent maintenant faire face à la justice pour des gestes illégaux qu'ils auraient posés l'été dernier.

Quatre des Mohawks qui ont fait le plus parler d'eux à Kanesatake passent le temps des Fêtes derrière les barreaux, dans l'attente de leur procès devant se dérouler à compter du 7 janvier à Saint-Jérôme. Il s'agit de Ronald Cross (Lasagne), Gordon Lazore (Noriega), Dennis Nicholas (Psycho) et Guy Cross, qui, à eux seuls, font face à 95 chefs d'accusation.

Du côté de Kanesatake, des accusations ont été portées jusqu'à maintenant à l'endroit de 93 autochtones et de cinq non-autochtones, alors qu'à Kahnawake 40 autochtones ont été accusés contre 50 non-autochtones de la Rive-Sud.

Les non-autochtones de la région d'Oka sont accusés d'avoir allumé un incendie dans une mai-

son appartenant à un Mohawk (dans un cas), d'avoir commis des vols par effraction en compagnie de Mohawks (dans trois cas). Le cinquième non-autochtone a été accusé d'avoir dévalisé une résidence le 17 septembre quand il se trouvait avec les Mohawks dans le centre de désintoxication, d'avoir eu une arme en sa possession et d'avoir porté un masque. Dans ce dernier cas, il s'agissait d'un mineur qui a plaqué coupable.

La cinquantaine d'Amérindiens et leur conseiller juridique, l'avocat américain Stanley Cohen, qui se sont réfugiés au centre de désintoxication de Kanesatake, du 1<sup>er</sup> au 26 septembre, devaient commencer à subir leur enquête préliminaire à compter du 5 février.

La majorité des Amérindiens de ce groupe ne sont pas de Kanesatake mais des États-Unis, de Kahnawake ou d'ailleurs au Canada.

Ceux de Kanesatake sont représentés par un avocat de la région d'Oka, Guy Dicaire, alors que les autres sont plutôt défendus par des avocats montréalais, principalement Marc David, Pierre Poupart et Richard Perras.

Quelques accusés d'offenses



Ronald Cross, dit Lasagne, passe les Fêtes en prison.

mineures (avoir mis le feu à des pneus, redressé une clôture servant à une barricade) ont plaqué coupable et ont été condamnés à des amendes de 100 \$ ou 150 \$ assorties de l'obligation d'avoir une bonne conduite.

C'est l'agent Jean-Pierre Hébert de la Sûreté du Québec à Saint-Eustache, qui s'occupe principale-

ment des dossiers d'enquête et assiste le procureur principal au dossier, Me François Briere.

Depuis l'été dernier, les deux hommes s'occupent exclusivement de l'affaire d'Oka, si bien qu'ils connaissent maintenant sur le bout de leurs doigts les liens de parenté et les rivalités existant.

Le dossier d'Oka a par ailleurs forcé les autorités du palais de justice de Saint-Jérôme à ouvrir une salle supplémentaire pour l'audition des causes et à y affecter un magistrat de Joliette, le juge Jean Beaulieu, aux enquêtes préliminaires.

Comme la plupart des autochtones ne parlent pas le français, le recours à des interprètes est la plupart du temps nécessaire. Seuls les militaires, les policiers et les non-autochtones d'Oka utilisent le français.

Depuis le début des procédures, Me Briere ne rapporte qu'un incident. Au moment où le juge Roger Lagarde parlait en français à l'issue de l'enquête préliminaire d'un Mohawk, une Amérindienne dans l'assistance a lancé, mécontente, au juge: «Pourquoi ne parlez-vous pas notre langue.»

Elle est aussitôt sortie dans le corridor et s'est mise à frapper

son tam-tam en guise de protestation. Les policiers l'ont expulsée.

Outre les procédures judiciaires qui se déroulent au palais de justice de Saint-Jérôme (pour les événements survenus à Oka-Kanesatake), d'autres causes sont entendues à Longueuil (pour ceux de Kahnawake-Châteauguay) et également à Valleyfield et Dorval.

En ce qui a trait aux événements survenus sur la Rive-Sud, au moins une quarantaine de Mohawks de Kahnawake ont été jusqu'à maintenant accusés, des dizaines de mandats d'arrestation ont été émis et plus d'une trentaine de dossiers ont été soumis au substitut du procureur général qui décidera s'il y a lieu de porter des accusations.

Les Mohawks sont principalement accusés de voies de fait, de possession d'armes prohibées dans un dessein dangereux, d'entrave au travail policier et de l'armée, de participation à une émeute, mais également de blocage d'une route, de vol, de recel, d'intimidation et d'avoir proféré des menaces de mort.

La perquisition policière entreprise le 18 août, soutenue par les militaires, menée à l'île Tekakwita, a suscité à elle seule 14 accu-

sations. En outre, 30 dossiers ont été soumis au procureur.

Du côté des non-autochtones de Châteauguay et des villes avoisinantes de la Rive-Sud, une cinquantaine de personnes font face à des accusations, principalement pour entrave au travail policier.

Les gestes considérés criminels ont été commis à proximité des barricades à Châteauguay, lors d'une manifestation faite sur le pont Saint-Louis de Gonzague, au rond-point de Dorval et lors du blocage du pont Champlain.

Au moins 15 personnes qui se trouvaient à la sortie du pont Mercier, à Ville LaSalle, ont été accusées d'avoir lancé des pierres sur des automobiles ou de s'être trouvées sur les lieux d'une émeute.

À la suite de cet incident, 52 plaintes avaient été portées par des Mohawks.

Par contre, une fois le pont Mercier dégagé, 20 non-autochtones avaient porté plainte pour dommages à leur véhicules subis alors qu'ils circulaient sur les routes traversant la réserve de Kahnawake. La police n'a pu relier aucun suspect à ces délits.

idomo

DEVANCEZ

LES TAXES

Jusqu' à 50% de réduction

Achetez Avant la TAXE de VENTE et la TPS

2 JOURS SEULEMENT!



Unité Murale CILIE  
Fini laqué blanc  
Portes et tablettes ajustables incluses  
28P x 270P x 118Hcm  
Prix rég. 479,75

329<sup>95</sup>159<sup>95</sup>

Commode 6 Tiroirs CHIMO  
Laquée Blanc ou noir  
Prix Rég. Blanc 279,90  
Noir 299,90

169<sup>95</sup>339<sup>95</sup>

Causeuse BRECON  
90 x 205 x 83Hcm  
(35,5 x 80,75 x 32,75)  
Prix Rég. 449,95

Table de nuit  
Blanche, 3 Tiroirs  
49L x 40P x 41Hcm

29<sup>95</sup>

Sofa SWARNEY  
Coton-Poly gris, coussins coordonnés.  
RESSORTS anti-affaissement  
90 x 205 x 83Hcm  
(35,5 x 80,75 x 32,75)  
Prix Rég. 499,95

399<sup>95</sup>

Fauteuil détente MICKEY en Cuir  
Montants en bois couleur naturel  
Prix Rég. 549,95

399<sup>95</sup>

Commode 5 Tiroirs PETRA en frêne  
Placage laqué de frêne naturel  
45P x 87L x 126Hcm  
Prix Rég. 499,95

249<sup>95</sup>

## MARCHANDISE VEDETTE

| ARTICLE                           | REG.   | COUR.  |
|-----------------------------------|--------|--------|
| Commode ZILO 006                  |        |        |
| Noir 2 Tiroirs/2 Portes           | 289,95 | 169,95 |
| Lit "BUNK" DEGAN en Chêne         | 599,95 | 399,95 |
| Unité Murale HM 1989 Fini Blanche | 499,95 | 299,95 |

Payez et emportez  
Quantités limitées pour  
certains articles  
Toutes ventes finale

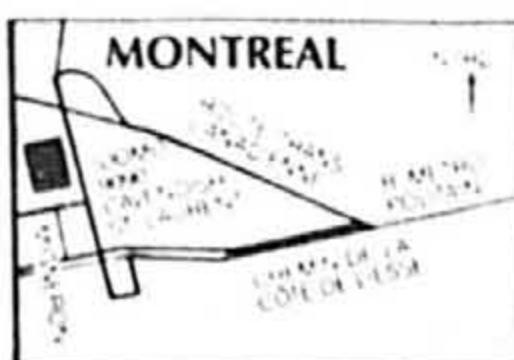
|                                                 |        |        |
|-------------------------------------------------|--------|--------|
| Bibliothèque MA50 en Teck                       | 199,95 | 99,95  |
| Fauteuil MICKY Cuir Noir                        | 699,95 | 499,95 |
| Causeuse en Rotin SIEBEN                        |        |        |
| Noir Laqué                                      | 499,95 | 399,95 |
| Unité TV/Stereo AUDVI 003 avec 2 Tiroirs        | 159,95 | 119,95 |
| Chaise 1073 Fabrique Blanc                      | 139,95 | 99,95  |
| Vi-1 Table en Teck                              |        |        |
| Table de Salle à Manger                         | 399,95 | 279,95 |
| Vi-12 Table en Teck                             |        |        |
| Table s'agrandit jusqu'à 220cm (86,5")          | 549,95 | 239,95 |
| Commode à 3 Tiroirs PETRA en frêne / teint noir | 339,95 | 199,95 |
| Bureau 4 Tiroirs MERRICK Laqué Blanc            | 169,95 | 119,95 |
| Sectionnel PADDY Fabrique Assorti               | 799,95 | 639,95 |

## DE PLUS:

Des centaines d'accessoires sont réduits incluant lampes, articles de cuisine, linge de maison, services de table et éredons.

idomo  
MEUBLES LTEE

MONTREAL  
9090 Cavendish (514)735-6425  
Lun, Mar 10h30-18h  
Mer à Ven 10h30-21h  
Samedi 9h-17h



L'ÉVÉNEMENT  
CONTINU POUR  
2 JOURS SEULEMENT

## UN RAPPEL AMER... LA CRISE AMÉRINDIENNE

## Les Mohawks devront avant tout mettre fin à leurs divisions

ROLLANDE PARENT  
de la Presse Canadienne

■ Pour sûr, les Mohawks de Kahnawake et de Kanesatake continueront d'être une source de préoccupations pour les gouvernements de Québec et d'Ottawa en 1991, comme ce fut le cas l'été dernier.

Pour le Québec, le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, devra trouver une façon d'assurer la surveillance policière à Kahnawake en harmonie avec les forces autochtones locales. Cela fait, le ministre responsable des Affaires autochtones, Christos Sirros, aura à proposer des instruments de développement économique susceptibles de compenser pour les pertes de revenus occasionnées par la cessation de la vente de cigarettes et la tenue de bingos.

Pour Ottawa, il faudra bien que le ministre des Affaires indiennes, Tom Siddon, réussisse à identifier des Mohawks jouissant de l'appui de la communauté de Kanesatake pour discuter avec eux du transfert des 97 acres de terres acquises à leur intention au cours de la crise de l'été 1990.

Les discussions menées à cette fin, en début d'automne, par le ministre Siddon, ont vite mené à un cul-de-sac.

À l'issue de la deuxième rencontre, le ministre a prié les autochtones de se rallier derrière des porte-parole valables de la communauté, à défaut de quoi il ne pourrait y avoir de règlement.

À l'heure actuelle, il existe au moins cinq comités d'opposants à l'actuel Conseil de bande dirigé par George Martin. Il y en a eu jusqu'à dix pendant les plus forts moments de tension de l'été dernier.

Il y a le Conseil mohawk de Kanesatake avec en tête Clarence Simon, le Comité du changement dirigé par Richard Gabriel et la

Ligue pour la démocratie représentée par Crawford Gabriel. Le Longhouse a ses partisans tout comme le groupe de C-31 formé d'autochtones ayant regagné leur statut d'Indien lors de l'entrée en vigueur de la loi C-31.

L'existence de factions à Kanesatake et les antagonismes en découlant n'est pas nouvelle. En 1989, le ministre québécois des Affaires autochtones, Raymond Savoie, soulignait dans un rapport présenté au Conseil des ministres que la Société des guerriers (Warriors) accumulait des armes de fort calibre à Kanesatake et prenait de plus en plus de place au détriment du Conseil de bande.

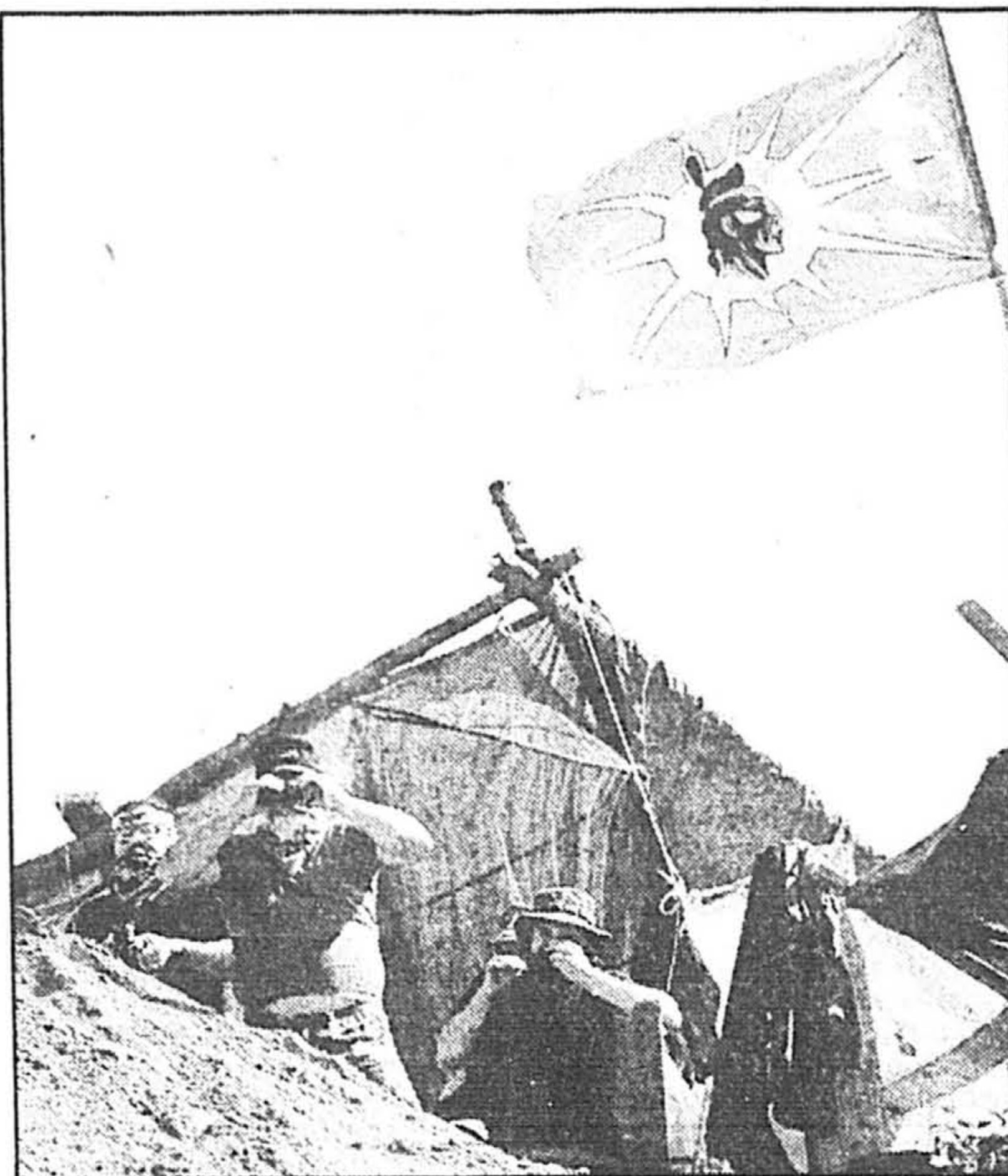
Une injonction permanente devant être débattue en début d'année devant la Cour fédérale pourrait permettre d'éclaircir la situation. Durant la semaine du 14 janvier au 18 janvier prochains, le Conseil de bande de Kanesatake, d'une part, et le ministère fédéral des Affaires indiennes, d'autre part, croiseront le fer sur l'opportunité de tenir un référendum pour connaître la volonté de la population sur le mode de sélection des chefs.

Si la Cour fédérale donnait le feu vert au ministère fédéral des Affaires indiennes, ce dernier pourrait ensuite savoir qui sont les véritables représentants de la communauté.

À l'heure actuelle, la sélection du chef du Conseil de bande se fait par les mères de clan.

Le chef occupe son poste à vie à condition de remplir ses fonctions dans l'honneur et le respect des membres de la communauté.

Peu nombreux sont ceux qui meurent au poste. À preuve, l'actuel chef George Martin a été nommé en janvier 1990 quand Clarence Simon a été démis de ses fonctions à la suite d'une affaire de conflit d'intérêts. Avant le chef Simon, il y avait eu Stanley Cree, lui-même précédé de plusieurs autres.



Les Warriors forment une minorité au sein de la tribu Mohawk et sont décriés par plusieurs éléments autochtones.

Il importe de signaler qu'une femme non-autochtone mariée à un Mohawk n'appartient pas à un clan, ni ses enfants d'ailleurs. Le pouvoir de nommer le chef du Conseil de bande échappe ainsi à bon nombre de personnes.

Bien que sérieuses, les tensions entre Mohawks de Kanesatake ne constituent pas le seul problème de cette communauté. Les rapports quotidiens avec les non-autochtones habitant la paroisse et le village d'Oka connaissent des ratés.

Il y a toujours de la rancœur du côté des 2514 non-autochtones d'Oka qui ont dû quitter leur domicile l'été dernier pour se mettre à l'abri des représailles des Warriors ou pour être sûrs d'échapper à un affrontement armé entre Mohawks et soldats.

Chez les 87 familles non-autochtones demeurant à Kanesatake et dont certaines ont vu leur domicile endommagé et dévalisé durant la crise de l'été, bon nombre souhaitent maintenant que le

gouvernement fédéral les exproprie, selon le président de l'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake, Jean Jolicoeur.

À cela, il faut noter qu'à la mi-décembre, il se trouvait toujours trois ou quatre familles à ne pas avoir encore réintégré leur maison.

Par contre, soucieux de redonner à la région d'Oka sa vitalité économique, le responsable de la Chambre de commerce d'Oka, Michel Beaulne, indiquait récemment qu'un coup de barre s'imposait pour assurer le rétablissement d'un climat social serein.

M. Beaulne doute que la population laissée à elle-même puisse y parvenir. Il croit que les gens ont un urgent besoin de l'intervention de spécialistes, payés par le gouvernement fédéral, pouvant agir comme rassembleurs.

Quant aux 85 commerçants d'Oka représentés par la Chambre de commerce, près des deux tiers se plaignent de connaître une baisse d'achalandage et par conséquent de revenus. Des autochtones boudent leur commerce et les non-autochtones des environs sont réticents à arrêter à Oka.

La situation se présente bien différemment du côté de la réserve de Kahnawake, sur la rive sud de Montréal où vivent 5500 Mohawks, ce qui en fait la plus importante communauté amérindienne du Québec.

Sur cette réserve qui s'étend sur 32 kilomètres carrés, les tensions entre les Mohawks, bien qu'existantes, ne constituent apparemment pas le problème majeur.

La présence de l'armée, maintenant celle de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada, et la volonté du ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, d'exiger une meilleure formation pour les policiers autochtones (Peacekeepers) forment le cœur des sujets

de mécontentement du chef du Conseil de bande, Joe Norton.

Ce dernier s'oppose à la présence de policiers non-autochtones sur la réserve et a averti le ministre Ryan du danger d'un affrontement lors des trois rencontres qu'ont eues les deux hommes entre la mi-octobre et la mi-décembre.

Dans le but de vérifier si la ligne dure du chef Norton était partagée par les 12 membres du Conseil de bande, le ministre a insisté pour la tenue d'une rencontre exploratoire. Le chef Norton a résisté puis a finalement donné son accord. La rencontre s'est déroulée le 17 décembre dernier.

Elle a été qualifiée de satisfaisante et prometteuse, autant par les Mohawks que par le ministre.

Comme la présence constante des policiers sur la réserve a empêché la réouverture des points de vente de cigarettes et la tenue de bingos, les Mohawks cherchent de nouvelles façons de développer leur économie. Surtout que la solution de rechange mise en place à compter du 18 novembre pour attirer des non-autochtones, un marché aux puces, n'a pas remporté le succès escompté.

Le ministre Christos a promis de les rencontrer, une fois que le ministre Ryan et les Mohawks se seront entendus sur la façon d'assurer l'ordre sur les routes qui traversent la réserve et dans le village de Kahnawake, où aucun policier non-autochtone n'a pénétré depuis 1978.

Actuellement, l'activité commerciale se résume à de petites boutiques, restaurants, trois terrains de golf et des entreprises en construction. La réserve abrite un hôpital de 36 lits dirigé par les Mohawks et quatre écoles, dont une secondaire.

Les tiers des Mohawks de Kahnawake travaillent sur la réserve et les autres dans la région de Montréal ou aux États-Unis, comme monteurs de structures d'acier.

Le chômage touche en moyenne 25 p. cent de la population en été et 40 p. cent en hiver.

## Les Sioux commémorent le massacre de Wounded Knee

Agence France-Presse  
WASHINGTON

■ Cent ans après, le souvenir du massacre de Wounded Knee reste une blessure au cœur des Indiens d'Amérique, dont plusieurs centaines commémorent aujourd'hui la défaite qui marqua la fin des guerres indiennes.

En ce décembre 1890, un détachement du 7<sup>e</sup> de Cavalerie conduisit vers le quartier général de la réserve de Pine Ridge, dans le Dakota du Sud, quelque 350 Sioux, des guerriers et leurs familles, dirigés par le chef Big Foot. Le matin du 29, après avoir campé dans la neige le long de la rivière Wounded Knee, les Indiens sont encerclés par la troupe qui les somme de rendre leurs armes. Ils refusent et la bataille s'engage. Elle tourne au massacre.

Les estimations varient sur le nombre des victimes indiennes, 153 selon le rapport officiel de l'Armée, entre 170 et 180 pour la plupart des historiens, près de 300 selon les Sioux. La cavalerie laissa 25 morts sur le terrain.

Il reste de la tragédie des photos prises quelques jours après. Cadavres gelés d'hommes, de femmes et d'enfants, épars dans la neige, dont celui de Big Foot.

Une stèle de granit marque l'endroit où les Lakota, ou Sioux, furent enterrés dans une fosse commune. Le Congrès envisage de voter des crédits pour la construction d'un monument plus imposant, mais le projet pourrait être compromis par les économies budgétaires.

Deux semaines avant Wounded Knee, Sitting Bull, vainqueur en 1876 avec Crazy Horse de la bataille de Little Big Horn, avait été tué alors que ses guerriers cherchaient à empêcher son arrestation par la police des réserves. Plusieurs de ses Lakotas avaient alors rejoint la bande de Big Foot.

Bravant la neige et la vague de froid frappant le nord des États-Unis, des Lakotas ont refait à cheval au cours de ces quinze derniers jours tout ou partie des quelque 400 kilomètres séparant Standing Rock, où mourut Sitting Bull, de Wounded Knee. Leur nombre variait suivant les jours.

La mort de Sitting Bull, de Big Foot et de leurs guerriers Sioux marqua la fin des guerres indiennes. Geronimo, qui avait mené les tribus apaches contre la cavalerie américaine, s'était rendu quatre ans plus tôt, en 1886.

La plupart des descendants des grands guerriers lakotas vivent aujourd'hui dans neuf réserves du Dakota du Sud qui comptent quelque 58 000 Sioux. Ce sont parmi les plus pauvres des États-Unis, avec un taux de chômage de l'ordre de 75 p. cent.

# Canadien arrive avec de nouvelles réductions.

## Tarif aller-retour de Montréal

|                        |       |                 |       |
|------------------------|-------|-----------------|-------|
| Toronto .....          | 119\$ | Saskatoon ..... | 319\$ |
| Ottawa .....           | 119\$ | Calgary .....   | 339\$ |
| Fredericton .....      | 169\$ | Edmonton .....  | 339\$ |
| Halifax .....          | 209\$ | Vancouver ..... | 379\$ |
| Thunder Bay .....      | 229\$ | Victoria .....  | 459\$ |
| Winnipeg .....         | 249\$ |                 |       |
| St. Johns', T.-N. .... | 259\$ | Londres .....   | 499\$ |
| Sydney, N.-É. ....     | 269\$ | Paris .....     | 568\$ |
| Regina .....           | 309\$ | Rome .....      | 899\$ |

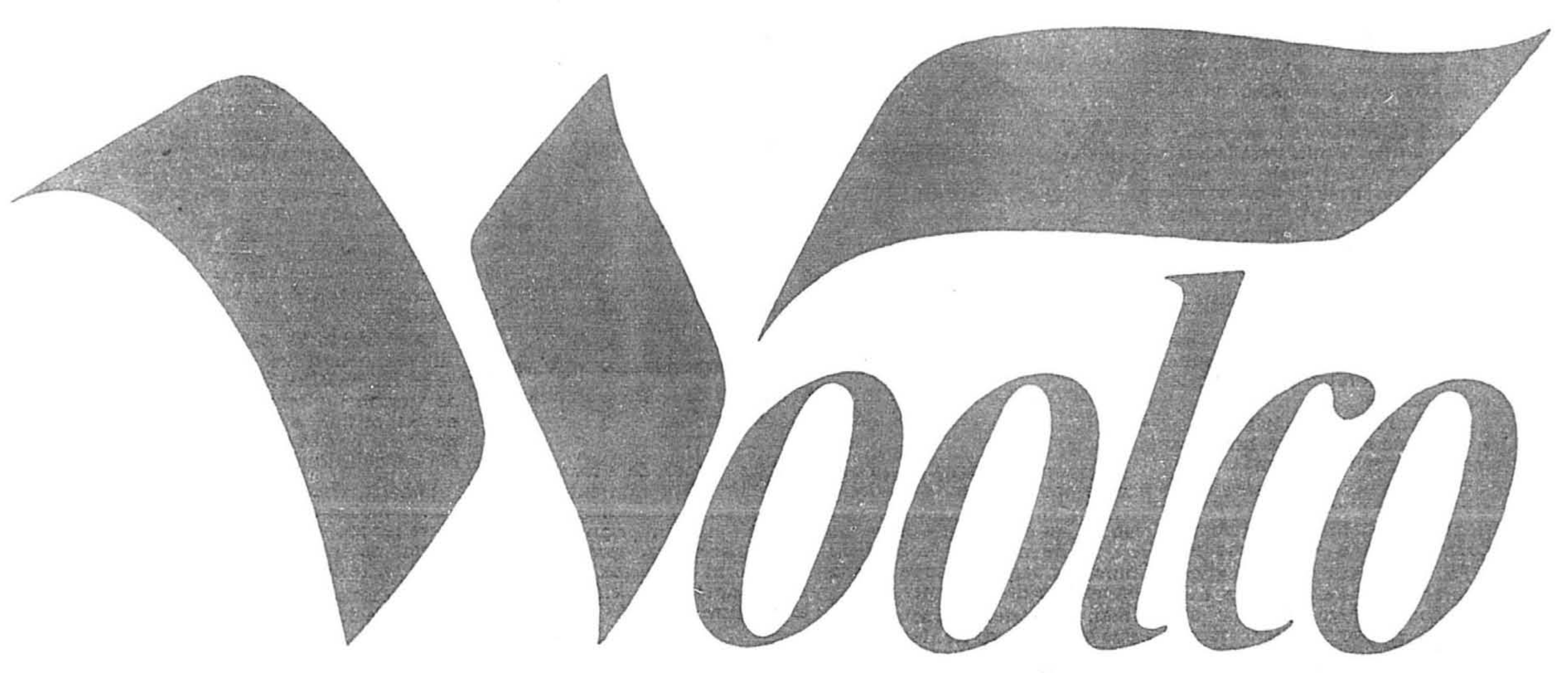
Appel à tous les voyageurs! Canadien annonce l'arrivée de quelques-uns de ses tarifs les plus bas de l'année. En vigueur jusqu'au 31 janvier 1991, ces tarifs s'appliquent aux vols devant être effectués à partir du 8 janvier 1991. Dépêchez-vous d'en profiter, car, une fois envolés, ils pourraient bien ne pas revenir de sitôt. Alors, décrochez vite le téléphone et appelez votre agent de voyages ou les Lignes aériennes Canadien International au 847-2211.

Dernier appel pour le Grand Départ des tarifs réduits.

# Canadien

Ces tarifs s'appliquent à certains vols, certains jours de la semaine. Les vols intérieurs doivent être effectués du 8 janvier au 17 mars 1991. Les périodes de vente et de voyage pour les destinations internationales peuvent varier. Certains de ces tarifs s'appliquent à des vols effectués en milieu de semaine et peuvent être plus élevés pour les vols de fin de semaine. Il y a des taxes aériennes et autres. Les tarifs sont soumis à l'approbation gouvernementale. Le nombre de places est limité selon les disponibilités. Des durées de séjour minimale et maximale, de même que des exigences relatives à l'achat des billets, s'appliquent. D'autres conditions peuvent également s'appliquer. Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International Inc.

# À TOUS NOS CLIENTS **LES PRIX**



# **INCLUENT LA TPS**

Contrairement aux autres détaillants qui ajoutent la TPS à la caisse, Woolco inclut la TPS à ses prix.

Nous avons pris cette décision après avoir consulté un grand nombre de clients de Woolco.

La majorité de ces clients ont répondu qu'ils voulaient que la TPS soit incluse dans les prix. Lorsqu'ils arrivent à la caisse, ils savent exactement combien ils doivent déboursier. Woolco a écouté...ce que vous demandiez.

- Pas de calcul à faire pour connaître le prix réel d'un article.
- Pas de mauvaise surprise à la caisse en voyant la TPS ajoutée à la facture.
- Chez Woolco, le prix indiqué est celui que vous payez... comme toujours!



# Comment savoir ce qui est et ce qui n'est pas soumis à la TPS

Presse Canadienne

■ A quoi s'applique la TPS qui entrera en vigueur mardi? Quels produits ou services y sont-ils soumis?

Par exemple, si vous achetez des arachides salées, vous payez la taxe. Mais, si elles ne sont pas salées, vous en êtes exempté.

Les liqueurs douces sont taxables, mais le lait ne l'est pas.

En ce qui concerne les produits alimentaires, le gouvernement stipule que les aliments de base devant être préparés et consommés à la maison ne seront pas soumis à la taxe. Mais, il est parfois difficile d'établir la limite.

Il devient encore plus ardu de faire le partage lorsque vous abordez le secteur des services.

Le Centre d'information sur la TPS a établi des réseaux de renseignements téléphoniques sans frais d'interurbain, pour venir en aide aux consommateurs sur ces questions.

Pour les francophones, le numéro est le 1-800-668-0999.

Pour les anglophones, le numéro est le 1-800-668-2122.

Pour les malentendants, le numéro est le 1-800-465-7755.

Voici quelques exemples de ce qui est ou non taxable:

«Entièrement taxable» signifie que les consommateurs et les fournisseurs doivent payer la TPS. Toutefois, ces derniers sont remboursés entièrement par un crédit d'impôt.

«Sans taxe» signifie que ni le consommateur ni le fournisseur ne paient la TPS.

«Exempt de taxe» signifie que le consommateur ne paie pas la TPS, mais que le fournisseur peut augmenter le prix d'un article pour récupérer la taxe qu'il verse à l'achat de celui-ci.

## Au menu

«Entièrement taxable» - Croustilles, bonbons, liqueurs douces, salades de fruits, tablettes de chocolat, arachides salées, jus de fruits à moins de 25 p. cent de saveur naturelle, tablettes granolées, vins, bières et spiritueux.

«Sans taxe» - Pommes de terre, sirop d'érable, sucre, lait, poudre de lait au chocolat, céréales, pain, oeufs, gâteaux entiers, eau embouteillée, viandes de boucherie, charcuteries, arachides non salées.

## Loisirs

«Entièrement taxable» - Billets d'admission au cinéma, popcorn au cinéma, collations en machines distributrices, billets d'admission aux événements sportifs, rafraîchissements au stade ou arena, journaux, livres, magazines, location de vidéo-cassettes, admission aux musées, cartes de membre d'une galerie d'art, cartes de membre de clubs de santé, cours de tennis, prix des jeux dans les arcades, jeux vidéo pour utilisation résidentielle, billets d'admission au théâtre, frais de service sur les billets de théâtre, abonnement aux représentations de ballet, admission aux jardins zoologiques, cartes de membre à un club nautique.

## Plaisirs et voyages

«Entièrement taxable» - Séjours dans les hôtels au Canada, location d'automobile, billets de remonte-pentes au ski, cartes de membre annuelles dans les clubs de ski, location de terrains de camping, location d'embarcations nautiques, munitions, agrès de pêche, appâts de pêche, honoraires de guides de chasse, repas dans un hôtel ou auberge, pourboires inclus sur l'addition, frais de départ et frais des cadets, au golf, achat de films et de développement photographique.

«Exempt de taxe» - Séjours dans les hôtels à l'extérieur du Canada réservés par une agence canadienne, location de chalets, dépôt sur la location d'un canot, pourboires non-exigés.

## Education

«Entièrement taxable» - Manuels scolaires, fournitures, manuels collégiaux, textes d'écoles secondaires, photocopies dans des machines payantes, frais de cours du soir pour les cours d'intérêt personnel ne conduisant pas à un certificat officiel.

«Exempt de taxe» - Frais d'abonnement et d'amendes dans les bibliothèques, frais de repas pour étudiants en résidence prenant au moins dix repas par semaine pendant une période d'au moins un mois, leçons de musique privées, leçons de musique dispensées par une école, frais de cours d'éducation faisant partie d'un programme d'obtention de certificat ou de diplôme.

## Déplacements

«Entièrement taxable» - Courses en taxi, voyages inter-cités en autobus, voyages en train, tarifs de trains de banlieue, frais de terrains de stationnement, achat d'une nouvelle bicyclette, réparations de bicyclette, frais de remorquage, essence pour automobile, achat et installation de pneus neufs, vidanges d'huile.

«Exempt de taxe» - Coût du transport par autobus local, billets de stationnement, frais de stationnement dans une résidence louée, si inclus dans le loyer, cartes de transport en commun, assurances-automobile, frais d'immatriculation d'automobiles et de camions.

## Frais médicaux

«Entièrement taxable» - Médicaments vendus au comptoir, location de téléphone et de télévision dans une chambre d'hôtel, frais de massages.

«Exempt de taxe» - Frais dentaires, sauf pour des fins esthétiques, frais de transport hospitalier, soins infirmiers à domicile, frais de soins ménagers à domicile, honoraires de chiropraticiens, honoraires de psychiatres ou de psychologues.

«Exempt de taxe» - Médicaments sous prescription, prothèses dentaires, achat ou location de béquilles, fauteuils-roulants, etc...

## Domaines financiers et légaux

«Entièrement taxable» - Location de coffrets de sûreté, coût de chèques personnalisés,

évaluation d'une propriété, honoraires d'avocats.

«Exempt de taxe» - Assurance sur la vie, frais bancaires pour chèques retournés, frais de courtage en bourse, frais d'application d'hypothèque, frais de transfert de taxe en cas de vente de propriété, frais de mandats bancaires.

## À la maison

«Entièrement taxable» - Encadrements, réparations de plomberie, services de bonnes, nettoyage à sec, frais de livraison d'appareils ménagers, services d'électriciens, frais d'entreposage non inclus dans le loyer.

«Exempt de taxe» - Assurance résidentielle.

## Frais de résidence

«Entièrement taxable» - Services de téléphone, d'électricité, de gaz naturel, achat de bois de foyer, service de câblodistribution.

«Exempt de taxe» - Taxes foncières et d'eau.

## Habitation

«Entièrement taxable» - Achat d'une nouvelle maison, excluant les exemptions d'impôts, rénovations et réparations domiciliaires, achat d'un nouveau chalet.

«Exempt de taxe» - Achat d'une maison déjà habitée, location d'un appartement, frais de condominium, achat d'un chalet déjà habité, frais de résidence d'un étudiant, frais de location d'un terrain de maison mobile, frais de chambre et pension d'une durée de plus d'un mois ou de moins d'un mois si le tarif est de 20 \$ ou moins par jour ou de 140 \$ ou moins par semaine.

## Commodités familiales

«Entièrement taxable» - Savon de beauté, pâte dentifrice, cosmétiques, savon à lessive, adoucisseur de tissus, javellisant, nettoyeur de tapis, nettoyeur de vitres, serviettes en papier, litière pour chats, nourriture pour animaux domestiques, fertilisant à gazon, plantes domestiques, graines de semences pour jardins, graines de semences de fleurs.

## Écologie

«Entièrement taxable» - Compost à jardin, installation et nettoyage d'une fournaise, achat d'arbres et d'arbustes.

«Exempt de taxe» - Remboursement au consommateur du dépôt sur les bouteilles consignées.

## Les enfants

«Entièrement taxable» - Vêtements, frais de camp de vacances sauf pour les enfants mentalement ou physiquement handicapés, service de couches, couches jetables.

«Exempt de taxe» - Frais de gardienne et de garderie, camp de jour pour enfants de 14 ans et moins.

## Communications

«Entièrement taxable» - Timbres-poste, papeterie, services de messageries, services de téléphones payants.

# Prudence recommandée pour les ventes par téléphone

Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ Les consommateurs qui continuent de divulguer le numéro de leur carte de crédit par téléphone pour des transactions de certains biens ou services devraient à tout le moins faire preuve de prudence.

En dépit des nombreuses mises en garde faites par les banques, les consommateurs persistent en effet à révéler leur numéro de carte de crédit lors d'achats par téléphone.

Le risque est «calculé». L'achat et le paiement par téléphone de billets pour un spectacle, un match de baseball ou de hockey ne pose pas vraiment de problèmes. Les fleuristes, les hôtels ou les entreprises qui oeuvrent dans l'industrie du spectacle, qu'ils s'agissent d'événements culturels ou sportifs, ont trop besoin de leur réputation pour se permettre de «surfacturer» le client.

L'Office de la Protection du consommateur et les banques s'accordent à dire que le nombre de plaintes est généralement très limité. Mais certaines entreprises moins connues et surtout moins scrupuleuses abusent encore de la confiance des gens par des méthodes de vente qui tiennent presque de la fraude et de la supercherie.

## Mise en garde

«Là où le bât blesse, c'est lorsque les gens donnent le numéro de leur carte de crédit à des entreprises de l'extérieur du Québec», affirme M. Georges-André Levac de l'OPC.

L'Office a émis, au mois d'octobre, un avis de mise en garde contre la compagnie américaine Promotional Travel Inc. qui incitait certains consommateurs à croire, à l'aide d'un simple coupon expédié par la poste, qu'ils venaient de gagner un voyage en Floride «et beaucoup plus encore».

La compagnie annonçait au destinataire qu'il avait été choisi, «après enquête», comme gagnant d'un voyage à Orlando. Elle invitait le consommateur à communiquer avec elle à un numéro de téléphone. Certains consommateurs ont mordu à l'appât et ont divulgué leur numéro de carte de crédit à l'interlocuteur qui leur demandait sous prétexte de «couvrir certains frais administratifs».

Ces «frais» ont atteint jusqu'à 300 \$ avant que les «heureux gagnants» apprennent, quelques semaines plus tard, qu'elles devaient assumer le coût des billets d'avion, des hôtels, des repas, les taxes d'hôtellerie, etc. L'offre inscrite sur le coupon perdait beaucoup de son intérêt...

Avant Promotional Travel, d'autres entreprises américaines telles World Cruise ou World Travel, ont procédé de la même façon en offrant «des voyages de rêve». «Beaucoup de Québécois se sont plaints d'avoir fait l'objet de pareil procédé de vente, affirme M. Levac. Nous n'avons pas ouvert de dossier parce que la Loi sur la protection du consommateur ne s'applique pas en dehors des frontières du Québec.»

L'entreprise fautive dont les bureaux sont situés hors des frontières du Québec n'est pas soumise à cette loi, mais les consommateurs qui jugent avoir été lésés

peuvent porter plainte dans l'État où l'entreprise a son siège social.

## Nier la transaction

Le consommateur qui s'estime victime de surfacturation à la suite d'une vente par téléphone impliquant la divulgation de son numéro de carte peut contester la transaction auprès de la Cour des petites créances, à condition que le montant ne dépasse pas 1000 \$, ou auprès de la chambre civile de la Cour du Québec, si le montant excède 1000 \$.

Selon l'OPC, le client peut nier avoir fait la transaction en vertu de l'article 126 de la Loi sur la protection du consommateur qui stipule qu'avant de payer un bien porté au compte de sa carte de crédit, l'acheteur peut exiger la preuve qu'il a autorisé la transaction.

Une telle preuve n'existe pas si la transaction a été faite par téléphone. Dans de telles circonstances, le commerçant et le client misent donc sur la bonne foi de l'un et de l'autre. Georges-André Levac confirme, quoique prudemment, que les consommateurs peuvent nier avoir acheté par téléphone un bien ou un service et l'avoir payé en divulguant leur numéro de carte de crédit.

«Une telle démarche ne fait que créer un litige» précise M. Levac, puisque le commerçant et le consommateur doivent ensuite plaider leurs causes respectives. Mais selon lui, le paiement d'un bien par téléphone avec la carte de crédit expose davantage le commerçant à cause de l'absence de preuve d'autorisation de transaction.

«Il faut éviter d'inciter les esprits retors à contester systématiquement les achats qu'ils font par téléphone au moyen de leur carte de crédit» affirme M. Levac.

# L'industrie française du luxe est satisfaite des ventes de fin d'année

Agence France-Presse  
PARIS

■ Pour les fêtes de fin d'année, l'industrie du luxe en France se porte bien si l'on en croit les joailliers, bijoutiers, parfumeurs, traiteurs et autres grandes maisons du secteur.

Plusieurs joailliers parisiens se sont dits «pas mécontents du tout», voire «très heureux», comme la maison Chaumet, située place Vendôme à Paris, pour laquelle «la progression est supérieure à celle de 1989».

Selon les bijoutiers, la «modicité» des achats de cette fin d'année a été compensée par leur nombre. Les prix des bijoux acquis par la clientèle française vont en général de quelques milliers de francs à 200.000 ou 300.000 francs (à de rares exceptions au delà), alors que dans les filiales françaises en Asie, les achats de plusieurs millions de francs ne sont pas rares.

Des responsables de la maison Cartier estiment que «les bijoux sont achetés, pour beaucoup,

comme des valeurs refuges avec leurs signatures prestigieuses». «Certes, les emirs du Golfe sont un peu moins nombreux en ce moment mais ils n'ont jamais représenté qu'environ 3 p. cent de la clientèle», souligne-t-on encore chez Cartier.

L'attrait du produit de luxe se traduit aussi chez les traiteurs. Fauchon, place de la Madeleine, affirme que «tout se vend très bien» et affiche des ventes en hausse de 25 p. cent par rapport à 1989, une augmentation favorisée par l'agrandissement de ses locaux.

Pour sa part, Armen Petrosian, le pape du caviar, estime «très bonnes» les ventes 1990 et explique que, «malgré la démocratisation du produit» désormais en vente dans des grandes surfaces, «les Français restent très traditionnels, très sélectifs et d'une grande fidélité» à certaines qualités de caviar. Ce mets peut atteindre 11.520 francs le kilogramme. Pour du Beluga, il est vrai.

Le tableau est plus mitigé dans la haute couture, secteur en crise,

où l'on attend cependant les collections de janvier pour commencer 1991.

Le nombre de personnes qui profitent du luxe est d'année en année en augmentation et l'industrie française, qui détient 47 p. cent du marché mondial, affirme qu'elle n'est plus dépendante des caprices de quelques milliardaires étrangers.

Depuis dix ans, elle a fait sa révolution: elle s'est «démocratisée» et tire désormais l'essentiel de son chiffre d'affaires des achats des classes aisées des pays industrialisés.

Cette mutation lui a permis de doubler son chiffre d'affaires en six ans, ou même de le quadrupler comme ce fut le cas pour le maroquinier Hermès.

Le poids du Moyen-Orient y est négligeable: cette région ne représente que 2,5 p. cent du chiffre d'affaires des entreprises du Comité Colbert (qui représente tout le commerce de luxe en France), alors que l'Asie, et le Japon en particulier, absorbent 20,4 p. cent de leurs ventes et les États-Unis 14,3 p. cent.

## MAISONS D'ENSEIGNEMENT

## COLLÈGE DE ROSEMONT

## Éducation des adultes Inscription hiver 1991

Téléphonez avant le 8 janvier pour prendre rendez-vous

376-6310

FRAIS ADMINISTRATIFS: 1\$ l'heure de cours (sauf pour quelques cours en micro-informatique) payables au moment de l'inscription, comptant, par chèque vise, visa ou mastercard.

DOCUMENTS REQUIS: relevé de notes du secondaire et du collégial; s'il y a lieu acte de naissance.

## COURS OFFERTS DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES:

ADMINISTRATION\*  
ANGLAIS  
BIOLOGIE  
BUREAUTIQUE  
CHIMIE

ÉCONOMIE\*  
ESPAGNOL  
FORESTERIE URBAINE  
FRANÇAIS\*  
GÉOGRAPHIE

HISTOIRE\*  
IMMOBILIER  
INFORMATIQUE  
MATHÉMATIQUES  
PHILOSOPHIE\*

PHYSIQUE  
PSYCHOLOGIE\*  
SOCIOLOGIE

\* certains cours sont également offerts par correspondance

## Services à la collectivité



Collège de Rosemont  
6400, 16e Avenue  
Montréal (Québec)  
H1X 2S9

Demandez  
notre brochure



## Cadeau de Noël Inespéré

Un groupe de six enseignants à Ville LeMoine a remporté le gros lot de 2 430 476 \$ au tirage du 22 décembre du Lotto 6/49. Le responsable du groupe formé il y a trois mois, M. Richard Lapointe, a appris l'heureuse nouvelle en regardant le tirage à la télévision. Il s'est évidemment empressé de téléphoner à ses compagnons Nancy Duchesne, Yves Lanthier, Jean-Claude Guèvremont, Michel Boisvert et Gilbert Gagnon. «J'en ai réveillé quelques-uns et les autres n'ont pas dormi de la nuit», a dit M. Lapointe. L'achat d'une maison, d'une nouvelle voiture et des projets de voyage ont été évoqués par les gagnants qui récoltent un peu plus de 405 000 \$ chacun. La combinaison parfaite, une mise-éclair, a été achetée au dépanneur Au Co-Pin de Ville LeMoine.

# Hof, la «Sibérie de la Bavière», est envahie par les consommateurs est-allemands

Une quarantaine de nouveaux établissements ont ouvert leurs portes et le chiffre d'affaires des commerçants a augmenté de 50 p. cent

Agence France-Presse  
HOF, Allemagne

■ Affublée du surnom de «Sibérie de la Bavière», située à la limite de la Tchécoslovaquie et l'ex-RDA, la ville ouest-allemande de Hof s'était endormie aux confins du monde occidental pendant quarante-cinq ans. Aujourd'hui, elle affiche un surprenant essor économique.

Ses magasins sont devenus la grande surface de milliers d'Allemands de l'Est qui affluent chaque jour dans cette cité de 50 000 habitants. Car Hof, naguère blottie près du rideau de fer, occupe désormais une position centrale dans l'Allemagne unie, à proximité des axes autoroutiers menant aux grandes villes de l'Est comme Leipzig, Chemnitz ou Dresde.

Pas moins d'une quarantaine de nouveaux établissements ont ouvert depuis un an, profitant de

ce torrent humain. Les commerçants font en moyenne un chiffre d'affaires supérieur de 50% à leurs résultats antérieurs, estime le président de la Chambre de commerce locale Ernst-Dieter Rochon.

Les branches privilégiées, comme celles des voitures d'occasion, des appareils électroniques ou simplement des produits alimentaires, enregistrent même des progressions de 200 à 300%.

L'industrie locale, centrée autour du textile et la bière, n'est pas en reste. Toutes les entreprises ont renforcé leur personnel pour faire face aux commandes orientales. «La bière de Hof, très prisée dans l'Est de l'Allemagne avant guerre, n'a pas été effacée des mémoires et des palais», se plaît à souligner le maire de la ville, Dieter Doebla.

Le destin de Hof a changé avec les premières fissures du régime communiste de RDA. C'est ici que sont arrivés en été 1989 les premiers Allemands de l'Est réfugiés à l'ambassade de Prague.

Après l'ouverture de la frontière interallemande en novembre 1989, jusqu'à 100 000 Allemands de l'Est par jour ont convergé vers la ville.

Les visiteurs d'aujourd'hui forment une mêlée moins dense, mais au plus fort des achats de Noël, 40 000 personnes se bousculaient devant les étalages. En semaine, ils sont désormais «seulement» plusieurs milliers par jour. Même si les magasins à l'Est commencent à s'effriter, les habitants

n'y trouvent en effet pas la diversité et les prix compétitifs de Hof.

En un an, la population s'est enrichie de 3 000 nouveaux venus, pour la plupart réfugiés des premières heures, et un millier d'habitants de l'ex-RDA y ont trouvé un emploi et font la navette quotidienne. Révélateur d'une santé retrouvée, le taux de chômage de la commune a chuté en 12 mois de 10 à 5%.

Cette croissance rapide ne s'opère toutefois pas sans douleur: Hof souffre de congestion automobile aiguë. La ville man-

que de places de stationnement et les routes qui la relient à l'ex-RDA présentent un état de délabrement avancé. La police a recensé 3 800 accidents à Hof et dans ses environs au cours des onze premiers mois de l'année.

Craignant que «l'automobile ne détruise Hof» et soucieux de «préserver notre bonne qualité de vie», le maire Dieter Doebla échafaude des projets de parkings gratuits à la périphérie.

Quant au président de la Chambre de commerce, il imagi-

ne sa ville peuplée de magasins de luxe. «Le temps où cinq personnes venaient acheter un kilo de bananes est bien révolu», explique-t-il. «Aujourd'hui les Allemands de l'Est utilisent leurs économies pour acquérir des objets de qualité».

Mais à Hof on craint déjà que le boom économique de la ville ne retombe aux oubliettes le jour où les Allemands de l'Est n'auront qu'à passer le coin de leur rue pour découvrir l'objet de leurs convoitises.

## MAISONS D'ENSEIGNEMENT

### MAISONS D'ENSEIGNEMENT

**COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE I, II, III, IV ET V**  
sous la direction des

**ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.**  
88 est, rue St-Paul  
Vieux Montréal  
H2Y 1G6

**RENNEMENTS:**  
866-1836

**DEBUT des cours:**  
11 février 1991

Permis CP 0637

Enseignement de culture personnelle (jour et soir)

**LIRE**  
**VOIR**  
**ÉCOUTER EN ALLEMAND**  
*C'est facile!*

AVEC LE  
**GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL**

**SESSION D'HIVER**  
du 14 janvier au 25 avril 1991  
Inscriptions à partir du  
**7 janvier**

**Renseignements:**  
199-0918 ou 199-0159

**GOETHE-INSTITUT**  
418, rue Sherbrooke est  
(Métro Sherbrooke)

**À vous de jouer.**

**PARTICIPATION**

**COURS D'INFORMATIQUE au YWCA**

Le jour, le soir ou la fin de semaine

- Initiation à la micro-informatique
- Lotus 1, 11
- Wordperfect 1, 11
- dBase 3+
- Dos - cours de base
- Bedford - comptabilité
- Windows 3.0, environnement graphique

Séminaires: choisir son ordinateur, choisir son logiciel, micro (65 ans et plus)

Inscription à partir du 3 janvier - **332-7580**  
Lieu des cours: YWCA, 1355, boul. René-Lévesque Ouest, H3G 1T3

collège

**Thuntsic**

Tous les programmes, sauf en communications graphiques

Communications graphiques

Tous les programmes

Inscriptions tardives

7 janvier 17 h à 21 h

8 janvier 17 h à 21 h

9 janvier 17 h à 21 h

16 janvier 17 h à 21 h

**FRAIS ADMINISTRATIFS:** 1 \$ par heure de cours, payables au moment de l'inscription.

**CONDITION D'ADMISSION:** posséder un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.

**DOCUMENTS REQUIS:** une photocopie du relevé de notes du secondaire V ou du collégial, s'il y a lieu, et un certificat de naissance.

Dans le cas d'une reconnaissance d'expérience une description détaillée (ou l'équivalent) certifiée par l'employeur.

**LIEU: CAFÉTERIA**

N.B. Les étudiants inscrits à

l'enseignement régulier du jour

devront se présenter

le 16 janvier 1991

### COURS DU SOIR OFFERTS AUX ADULTES

|                                                |            |                                                         |            |                                                    |            |                                                              |            |                                      |            |
|------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------|------------|
| <b>ANGLAIS</b>                                 |            | <b>THÉÂTRE</b>                                          |            | <b>MATHÉMATIQUES</b>                               |            | <b>TECH. SPÉCIALES DE REPRODUCTION</b>                       |            | <b>MÉTHODOLOGIE</b>                  |            |
| ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE IV                         | 604-104-82 | DISCOURS NARRATIF                                       | 601-202-85 |                                                    |            | REPRODUCTION                                                 | 581-864-88 | QUANTITATIVE                         | 410-553-79 |
| ANGLAIS INTERMÉDIAIRE I                        | 604-301-82 | LECTURE ET ANALYSE                                      | 601-303-85 |                                                    |            | SCANNER 11                                                   | 581-867-88 | CONTRÔLE DE LA QUALITÉ               | 410-514-79 |
| ANGLAIS INTERMÉDIAIRE II                       | 604-302-82 | LINGUISTIQUE                                            | 601-902-85 |                                                    |            |                                                              |            | LA NÉGOCIATION COLLECTIVE            | 410-622-74 |
| ANGLAIS AVANCÉ                                 | 604-901-82 | ART DE LA COMMUNICATION ORALE                           | 601-926-67 |                                                    |            |                                                              |            | FINANCE 11                           | 410-640-79 |
| <b>BIOLOGIE</b>                                |            | FRANÇAIS ÉCRIT                                          |            | <b>MATHÉMATIQUE GÉNÉRALE</b>                       |            | <b>PHYSIQUE</b>                                              |            | <b>TECHNIQUES JURIDIQUES</b>         |            |
| BIOLOGIE GÉNÉRALE 1                            | 101-301-78 | INTERMÉDIAIRE 111 (réservé aux allophones)              | 602-323-77 | APPLIQUÉE                                          | 201-102-82 | MÉCANIQUE                                                    | 203-101-77 | INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU DROIT      | 310-103-81 |
| BIOLOGIE GÉNÉRALE 11                           | 101-401-78 | GÉNIE CIVIL                                             |            | CALCUL DIFFÉRENTIEL ET                             | 201-103-77 | MESURES ET ANALYSES                                          | 203-111-74 | PROCÉDURE CIVILE 11                  | 310-433-81 |
| BIOLOGIE HUMAINE 1                             | 101-811-78 | CONSTRUCTION 11                                         | 221-210-78 | ALGÈBRE VECTORIEL ET                               | 201-105-77 | ÉLECTRICITÉ ET                                               | 203-201-77 | OFFICIER DE JUSTICE 11               | 310-443-81 |
| BIOLOGIE HUMAINE 11                            | 101-921-78 | VOIRIE 1                                                | 221-422-79 | UNÉAIRE; GÉOMÉTRIE                                 | 201-203-77 | MAGNÉTISME                                                   | 203-966-78 | DROIT CIVIL IV                       | 310-513-81 |
| <b>CHIMIE</b>                                  |            | DESSIN DE STRUCTURE                                     | 221-442-76 | CALCUL DIFFÉRENTIEL ET                             | 201-211-75 | RÉSISTANCE DES                                               |            | PROCÉDURES NOTARIALES                | 310-523-81 |
| CHIMIE GÉNÉRALE                                | 202-101-82 | D'ACIER 1                                               | 221-572-78 | INTÉGRAL 11                                        | 201-337-77 | MATÉRIAUX                                                    |            | DROIT COMMERCIAL                     | 310-553-81 |
| CHIMIE DES SOLUTIONS                           | 202-201-75 | BÉTON BITUMEUX                                          |            | ALGÈBRE                                            |            |                                                              |            | LEGISLATION PROCÉDURES               |            |
| CHIMIE ORGANIQUE 1                             | 202-202-75 | DESSIN DE STRUCTURE DE BÉTON 11                         | 221-652-76 | STATISTIQUE                                        |            |                                                              |            | OUVRIÈRES                            | 310-593-81 |
| <b>ÉLECTROTECHNIQUE</b>                        |            | MÉCANIQUE DU BÂTIMENT                                   | 221-662-78 |                                                    |            | <b>MÉCANIQUE DU BÂTIMENT</b>                                 |            | <b>PSYCHOLOGIE</b>                   |            |
| CIRCUITS LOGIQUES                              | 243-150-84 | SANTÉ SÉCURITÉ SUR LES                                  |            | INIT. À LA MÉCANIQUE DU                            | 221-103-78 | COMPOSANTES CIRCUITS                                         |            | PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE                 | 350-102-71 |
| CIRCUITS À COURANT CONTINU                     | 243-170-84 | CHANTIERS DE CONSTRUCTION                               | 311-921-83 | BÂTIMENT                                           |            | ÉLECTRIQUES                                                  |            | DÉVELOPPEMENT DE L'ADOLESCENT        | 350-707-85 |
| COMMUNICATION PAR SEMI-CONDUCTEUR              | 243-250-84 | <b>GRAPHISME</b>                                        |            | COMPOSANTES CIRCUITS ÉLECTRIQUES                   | 221-453-78 | PHILOSOPHIE                                                  |            | DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE         | 350-901-77 |
| INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS             | 243-260-84 | RECHERCHE ET DOCUMENTATION 11                           | 510-210-77 | PHILOSOPHIE, PENSÉE ET DISCOURS                    | 340-101-84 | INTERR. DANS LE MONDE PROFESSIONNEL                          | 350-906-77 | RELATIONS HUMAINES                   | 350-914-77 |
| CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF                  | 243-270-84 | ORGANISATION PICTURALE                                  | 510-310-77 | INTERR. HUMAN ET SON MILIEU                        | 340-201-84 | SCIENCE GRAPHIQUES                                           |            | SCIENCE GRAPHIQUES 1                 | 242-101-76 |
| CIRCUITS NUMÉRIQUES                            | 243-350-84 | DESSIN ET ILLUSTRATION 1                                | 570-106-79 | LES CONCEPTIONS DE L'ÊTRE HUMAIN                   | 340-301-84 | SOCIOLOGIE                                                   |            | SOCIOLOGIE DES DIFFER. SOCIALES      | 387-105-85 |
| CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES                    | 243-360-84 | TECHNIQUES DE REPRODUCTION 1                            | 570-126-79 | ÉTHIQUE ET POLITIQUE                               | 340-401-84 | TECHNIQUES ADMINISTRATIVES                                   |            | MANAGEMENT DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE | 401-401-82 |
| CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES                    | 243-470-84 | GRAPHISME 1                                             | 570-136-79 | <b>PHOTOLITHOGRAPHIE</b>                           |            | TECHNIQUES DE L'ENTREPRISE                                   |            | DROIT DE L'ENTREPRISE                | 401-420-79 |
| INIT. AUX CONTRÔLES DE MACHINES                | 243-480-84 | GRAPHISME 1V                                            | 570-436-79 | INTRODUCTION AU PELLICULAGE (PELLICULAGE 1)        | 581-830-88 | GESTION DU PERSONNEL                                         | 401-430-79 | COMPTABILITÉ 1                       | 410-110-79 |
| INITIATION AU PROJET INSTRUMENTATION D'ANALYSE | 243-490-84 | <b>IMPRESSION</b>                                       |            | PELLICULAGE IMPOSITION RÉPÉTITION (PELLICULAGE 11) | 581-831-88 | UTILISATION DE LOGICIELS DE GESTION                          | 410-158-85 | MARKETING 1                          | 410-210-79 |
| AUTOMATISATION INDUSTRIELLE                    | 243-662-84 | IMPRESSION OFFSET 1                                     | 581-840-88 | PELLICULAGE POLYCHROME 1 (PELLICULAGE 111)         | 581-832-88 | MARKETING 1                                                  | 410-430-74 | PLACEMENT                            | 410-503-79 |
| TELEMESURE                                     | 243-672-84 | IMPRESSION OFFSET 11                                    | 581-843-88 | PELLICULAGE DE QUADRICHROMIES (PELLICULAGE V)      | 581-834-88 | COMPTABILITÉ 111                                             | 410-513-79 | PLANIF. PROGRAM. CONTRÔLE PRODUCTION | 410-514-79 |
| <b>ESPAGNOL</b>                                |            | <b>INFORMATIQUE</b>                                     |            | PELLICULAGE ÉLECTRON (CADOGRAPH) (PELLICULAGE VI)  | 581-835-88 | ÉLÉMENTS PHOTOMEC. REPRO. TRAITS REPRODUCTION TRAMÉE AVANCÉE | 581-860-88 |                                      |            |
| ESPAGNOL 1                                     | 607-101-89 | LOGIQUE DE PROGRAMMATION (PASCAL)                       | 420-101-82 | <b>PHOTOMÉCANIQUE</b>                              |            |                                                              |            |                                      |            |
| ESPAGNOL 111                                   | 607-301-89 | INFORMATIQUE ET ORDINATEURS (STRUCTURE IBM PC)          | 420-111-82 |                                                    |            |                                                              |            |                                      |            |
| <b>FRANÇAIS</b>                                |            | TECHNIQUES DE PROGRAMMATION (PASCAL)                    | 420-201-82 |                                                    |            |                                                              |            |                                      |            |
| DISCOURS POÉTIQUE                              | 601-102-85 | LANGAGE D'ASSEMBLAGE (SUR IBM H70)                      | 420-211-82 |                                                    |            |                                                              |            |                                      |            |
| FRANÇAIS CORRECTIF 1                           | 601-111-85 | INTRO. À L'INFORMATIQUE DE GESTION (LOTUS 1-2-3 IBM PC) | 420-947-84 |                                                    |            |                                                              |            |                                      |            |

**Renseignements:**  
COLLÈGE AHUNTSIC  
Éducation permanente  
9155, rue Saint-Hubert, Montréal H2M 1Y8  
Tél.: (514) 389-5921

Prospectus et horaire des cours disponibles au Service de l'éducation permanente, local A-1320

**DÉBUT DE LA SESSION: le 21 janvier 1991**

Des personnes ressources seront présentes au moment de l'inscription.

Jarry et Crémazie

### ACTIVITÉS SPORTIVES

COURS DE NATATION, COURS DE GOLF, BADMINTON, BAIN LIBRE, YOGA, DANSE AÉROBIQUE, AUTODÉFENSE, BALLET JAZZ, AQUAFORME  
RENS.: SERVICE DES SPORTS 389-5921, POSTE 2930, INSCRIPTION À COMPTER DU 7 JANVIER 1991

# Nous recyclons vos vieux papiers



2000, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal (Québec)  
H3H 2T2

**COLLÈGE LASALLE**

**L**e recyclage est depuis longtemps à l'ordre du jour au COLLÈGE LASALLE...

Renouveler ses compétences, c'est le meilleur moyen de conserver un avantage certain sur le marché du travail. Vous perfectionner ou entreprendre une nouvelle formation multiplie vos opportunités de carrières.

L'Éducation permanente au COLLÈGE LASALLE permet aux adultes l'accès à une formation pratique et d'actualité. Les nouveaux besoins du marché du travail nous les connaissons bien.

Au COLLÈGE LASALLE, nous reconnaissons votre expérience personnelle. Demandez notre brochure sur les différents programmes offerts et leurs choix de carrières ou venez nous rencontrer dans nos nouveaux locaux.

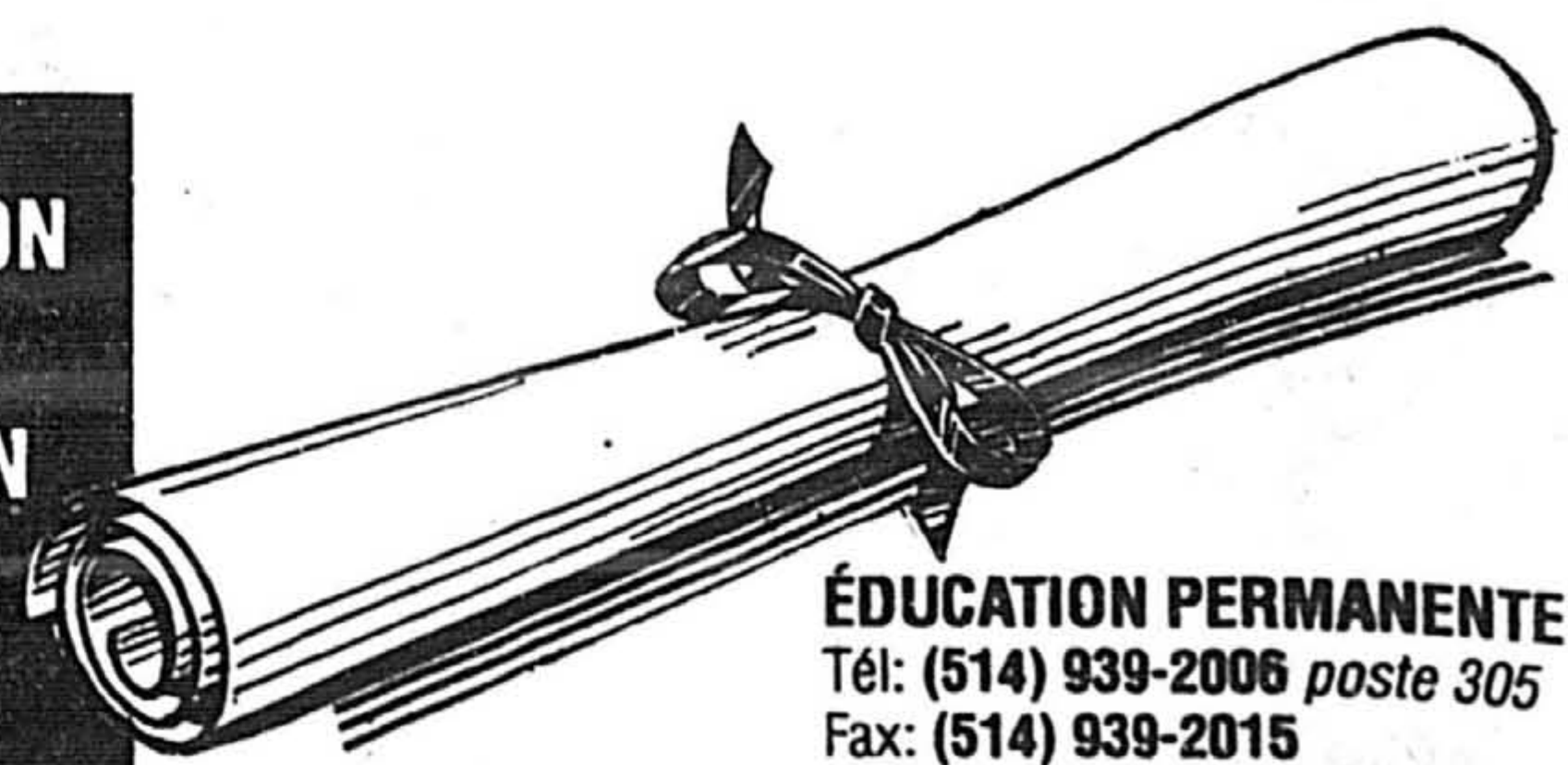
**JOURNÉES D'INSCRIPTION**  
du 7 au 18 janvier 1991

**SOIRÉES D'INSCRIPTION**  
de 18h à 21h  
Les lundis 7 et 14 janvier  
Les mardis 8 et 15 janvier

La session d'hiver débute la semaine du 21 janvier 1991

Voici les choix de carrières qui s'offrent à vous selon les programmes suivis:

| Mode                                       |                                                     |                                            |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Dessin de mode</b>                      |                                                     |                                            |
| Styliste                                   | Concepteur de bijoux de mode                        | Patronnier                                 |
| Concepteur d'accessoires de mode           |                                                     | Tailleur vêtement masculin                 |
| <b>Gestion de la production de la mode</b> |                                                     |                                            |
| Technicien en génie industriel             | CFAO pour patronnier                                | Superviseur, Contremaître de production    |
| <b>Mise en marché de la mode</b>           |                                                     |                                            |
| Assistant acheteur                         | Spécialiste en mise en marché d'un commerce de mode |                                            |
| Gérant                                     |                                                     |                                            |
| <b>Gestion hôtelière/restauration</b>      |                                                     |                                            |
| Gérant d'hôtel restaurant                  | Maître d'hôtel                                      | Sommelier/responsable de bar               |
| Gérant restaurant / bar                    | Sous-chef                                           |                                            |
| <b>Tourisme / voyages</b>                  |                                                     |                                            |
| Guide accompagnateur, Agent d'information  | Conseiller en voyage                                | Perfectionnement pour conseiller en voyage |
| <b>Techniques de bureau</b>                |                                                     |                                            |
| Secrétaire générale                        | Secrétaire comptable                                |                                            |
| Secrétaire médicale                        | Opératrice micro-informatique                       |                                            |
| Secrétaire juridique                       | Retour sur le marché du travail                     |                                            |

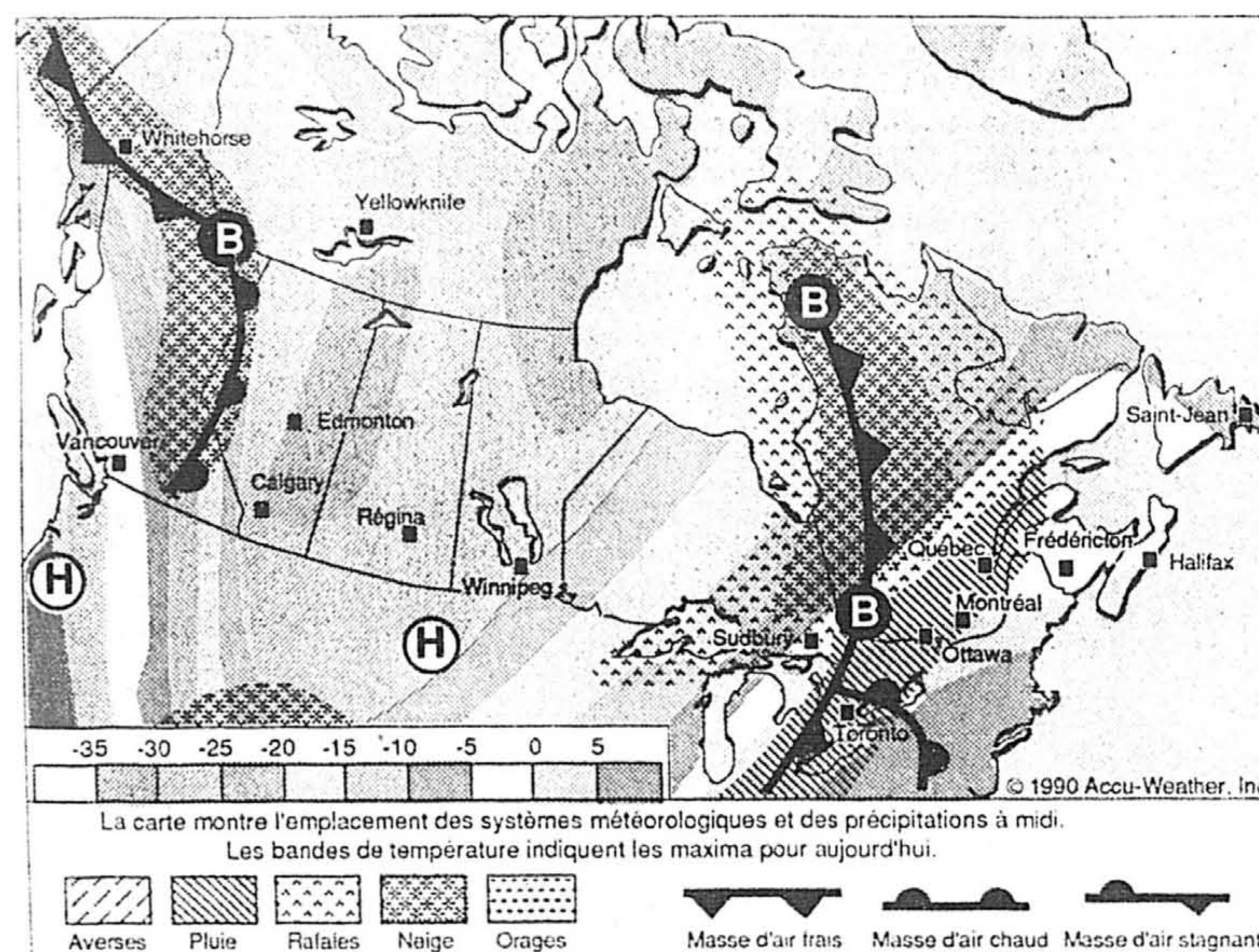
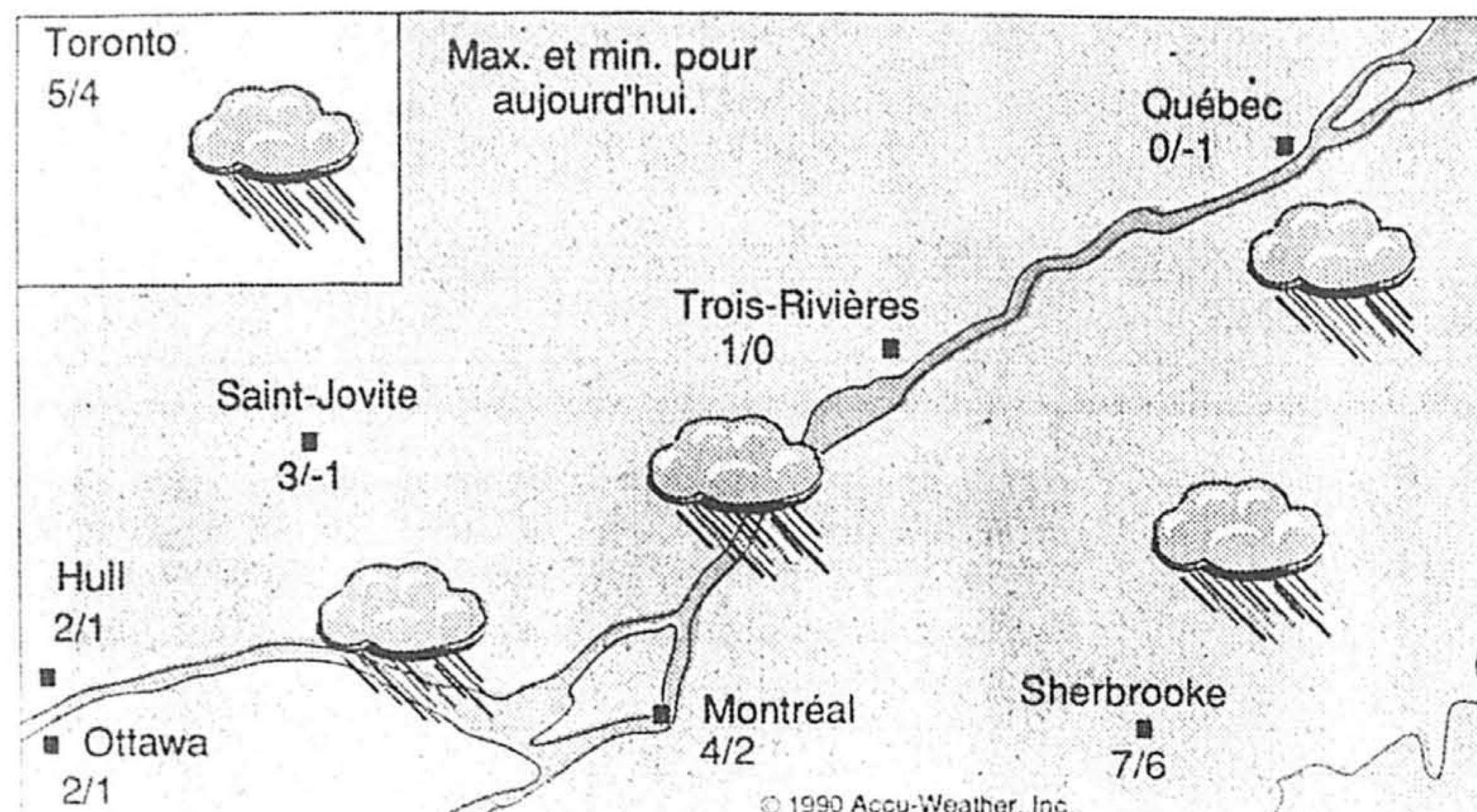


**ÉDUCATION PERMANENTE**  
Tél: (514) 939-2006 poste 305  
Fax: (514) 939-2015  
Appels sans frais: 1 800 363-3541

## La Presse

Toutes les cartes et données météorologiques proviennent de Accu-Weather, Inc.  
Les prévisions pour les cinq prochaines journées sont pour Montréal seulement.

| samedi | dimanche | lundi | mardi | mercredi |
|--------|----------|-------|-------|----------|
|        |          |       |       |          |
| 4/2    | 5/-3     | 3/-6  | -1/-9 | -2/-11   |



|                                                                                              |                                                                                            |                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Val-d'Or</b><br>nuageux avec grésil et verglas<br>Demain: neige<br>Auj: -2/-7 Dem: -4/-12 | <b>Mont-Laurier</b><br>nuageux avec pluie<br>Demain: neige<br>Auj: 1/-1 Dem: 2/-9          | <b>LaTuque</b><br>nuageux avec pluie<br>Demain: neige<br>Auj: -2/-4 Dem: -1/-16                    |
| <b>Thetford Mines</b><br>nuageux avec pluie<br>Demain: neige<br>Auj: 2/-1 Dem: 2/-12         | <b>Chicoutimi</b><br>nuageux avec pluie<br>Demain: neige<br>Auj: -2/-4 Dem: -1/-15         | <b>Rimouski</b><br>nuageux avec pluie<br>Demain: neige<br>Auj: -1/-6 Dem: -4/-12                   |
| <b>Gaspé</b><br>nuageux avec pluie<br>Demain: neige<br>Auj: -1/-7 Dem: -4/-12                | <b>B. Com / Sept-Îles</b><br>nuageux avec pluie<br>Demain: neige<br>Auj: -3/-8 Dem: -6/-14 | <b>Baie James</b><br>nuageux avec neige légère<br>Demain: neige légère<br>Auj: -8/-21 Dem: -18/-23 |

| AUJ.                    | DEM.     |
|-------------------------|----------|
| Acapulco 32/23ens       | 32/23ens |
| Barbades 30/24av        | 30/24np  |
| Cancun 30/23np          | 30/23np  |
| Caracas 27/18np         | 27/18np  |
| La Havane 30/22np       | 30/22ens |
| Honolulu 24/17np        | 25/17np  |
| La Martinique 30/22av   | 30/21ens |
| Montego Bay 30/23np     | 30/23ens |
| Nassau 29/22np          | 29/22ens |
| Puerto Vallarta 28/16np | 27/18np  |
| Rio 34/23or             | 34/23or  |
| San Juan 29/23av        | 29/23np  |

| Les Records                 | Les Vents                      |
|-----------------------------|--------------------------------|
| Jusqu'à 15h hier            | Aujourd'hui                    |
| Température: -6.1           | Montréal: S 10-20 Km/h         |
| Température minimale: -12.6 | Laurentides: S 10-20 Km/h      |
| Température moyenne: -9     | Cantons de l'Est: S 10-20 Km/h |
| Precipitations: 0.2 mm      |                                |

| Lever du soleil: 7:35 a.m.   | La lune |
|------------------------------|---------|
|                              | pleine  |
| Coucher du soleil: 4:19 p.m. | dernier |
|                              | nouv.   |
|                              | premier |
|                              | déc. 31 |
|                              | jan. 7  |
|                              | jan. 15 |
|                              | jan. 23 |

| AUJ.                  | DEM.       | Dans le monde        | AUJ.     | DEM. |
|-----------------------|------------|----------------------|----------|------|
| Calgary -28/-31np     | -7/-20nl   | Amsterdam 5/2av      | 7/1nu    |      |
| Charlottetown -2/-7nu | 6/-2nu     | Beijing 0/-4np       | -1/-7ens |      |
| Edmonton -25/-29nu    | -12/-25np  | Berlin 4/1av         | 4/-4np   |      |
| Frédéricton -2/-7nu   | 6/-2nu     | Buenos Aires 27/17np | 28/18np  |      |
| Halifax 2/0nu         | 6/-2nu     | Londres 8/1nu        | 7/2av    |      |
| Régina -27/-35np      | -26/-29ne  | Los Angeles 14/8np   | 17/8np   |      |
| St. Jean -6/-12nu     | 6/-2ne     | Madrid 10/-1np       | 10/1ens  |      |
| Sudbury -2/-13ne      | -4/-17ne   | Mexico 24/7np        | 24/7np   |      |
| Thunder Bay -14/-29nl | -21/-26ne  | Moscou 0/-3nl        | 0/-2nu   |      |
| Vancouver -1/-12nu    | -2/-3nu    | New Delhi 22/11np    | 20/11av  |      |
| Whitehorse -16/-28ne  | -16/-26ens | New York 9/8nu       | 13/8av   |      |
| Windsor 6/1pl         | 3/-5ug     | Pans 8/3av           | 8/3nu    |      |
| Winnipeg -25/-32np    | -26/-28np  | Rome 9/2ens          | 10/2ens  |      |
| Yellowknife -31/-36np | -29/-36np  | Washington 8/7nu     | 17/7av   |      |

ens=ensoleillé, np=nuageux partiel, nu=nuageux, pl=pluie, av=averses, or=orages, nl=neige légère, ne=neige, vg=vergias

## 12 morts dans un accident d'autocar près de Madrid

Agence France-Presse  
MADRID

■ Douze personnes ont été tuées et vingt-cinq autres blessées, hier près de Madrid, lors du dérapage d'un autocar qui transportait 37 personnes.

Huit personnes ont été tuées sur le coup et trois autres sont décédées dans les hôpitaux où elles avaient été transportées. La direction générale de la circulation automobile, dépendant du Ministère de l'Intérieur, n'a pu fournir un bilan précis des blessés que plusieurs heures après la tragédie.

L'accident s'est produit lorsque le véhicule amorçait un virage très prononcé pour quitter un boulevard périphérique de la capitale et entrer sur une autoroute, a-t-on indiqué de source policière. L'autocar aurait alors dérapé, percutant un gros poteau indicateur qui a sectionné le toit de l'autobus et heurté plusieurs voyageurs.

Six camions de pompiers et de nombreuses ambulances se sont rendus sur les lieux.

Outre un Sénégalais, le reste des passagers serait de nationalité espagnole, a précisé la direction générale de la circulation automobile. L'autocar assurait une liaison régulière entre Madrid et Vigo (nord-ouest de l'Espagne), a précisé la même source.

Les accidents de la circulation ont très sensiblement augmenté pendant les fêtes de Noël en Espagne. Entre le 21 et le 26 décembre derniers 113 personnes ont trouvé la mort sur les routes espagnoles contre 80 durant la même période de 1989.

## Le pasteur aimait trop les agneaux

Agence France-Presse  
AMSTERDAM

■ Un tribunal d'Amsterdam a condamné hier un pasteur américain, Donald Mader, 43 ans, de New York, à une amende de 500 florins (300 dollars) pour avoir exposé publiquement des photos pornographiques d'enfants.

Le procureur avait requis une peine de prison avec sursis d'un mois et une amende de 5000 florins, mais le tribunal a estimé que le caractère pornographique de seulement deux photos avait été prouvé sur les 15 saisies.

Les deux photos en question montrent des garçons de moins de 16 ans qui posent d'une telle manière que leurs parties génitales sont montrées expressément, d'une façon à provoquer une excitation sexuelle, a estimé le tribunal. Cela est, selon le tribunal, une conduite sexuelle passible de sanction.

Le pasteur avait exposé, en mai 1987, 45 photos dans une librairie de livres homosexuels à Amsterdam. La police avait saisi 15 des photos montrant des garçons et jeunes hommes entièrement ou partiellement dénudés, parmi lesquels un garçonnet de 11 ans et un jeune père avec son bébé.

Le propriétaire de la librairie/galerie avait également été cité à comparaître, mais il est décédé il y a quelques semaines des suites du Sida.

## 350 millions d'argent de la drogue blanchis

Agence France-Presse  
LOS ANGELES

■ Deux Argentins et deux bijoutiers américains ont été reconnus coupables du blanchiment de 350 millions pour le compte de trafiquants de drogue colombiens, a-t-on appris hier de sources judiciaires.

Il s'agit, par son montant, de la plus importante affaire de blanchiment jugée aux États-Unis, selon l'accusation.

Raul Vivas, un Argentin, et deux frères bijoutiers de Los Angeles (Californie), Nazareth et Vahe Andonian, ont été reconnus coupables de 25 chefs d'inculpation. Un second Argentin, Juan Carlos Sere, a été reconnu coupable de 20 chefs d'inculpation. Le jury d'un tribunal de Los Angeles n'a pu se prononcer sur la culpabilité d'un troisième Argentin, Ruben Saini, accusé de destruction de preuve. A ce sujet, le juge William Keller, président le procès, a demandé au jury de reprendre ses délibérations afin qu'il puisse délivrer un verdict.

Selon l'accusation, Vivas avait mis en place un réseau de blanchiment, surnommé «La mina» (la mine) qui permettait via les bijoutiers d'acheter de l'or avec l'argent de la drogue pour le compte des trafiquants.

## Les enlèvements ont rapporté 350 millions à l'Anonima Sequestri

Agence France-Presse  
ROME

■ Le rapt, le 22 décembre, d'un jeune médecin calabrais et celui, la veille de Noël, d'un commerçant sarde de 58 ans, porte à huit, dont une femme et un enfant de dix ans, le nombre de personnes qui, cette année encore, passeront le jour de l'an dans les sinistres geôles de l'Anonima Sequestri.

Les activités de l'Anonima Sequestri, organisation criminelle créée en Sardaigne dans le début des années 70 et spécialisée dans les enlèvements, semblaient en effet en déclin en Italie après les quelques opérations spectaculaires de la police en 1990.

Les deux derniers enlèvements viennent de relancer la polémique et de mobiliser à nouveau les autorités: le ministre de l'Intérieur Vincenzo Scotti a réuni un

«sommet» de toutes les instances concernées — policiers, magistrats et cellules anti-mafia — pour rédiger un «nouveau maxidécree» comportant une série de mesures «anti-enlèvements».

Les conditions inhumaines de la détention des otages amenant obligatoirement la famille à accepter les conditions draconiennes des ravisseurs, le texte autorise, pour empêcher le versement des rançons, le séquestre des biens des parents et des proches des otages, l'interdiction de contracter un emprunt, ce qui a fait dire à la presse italienne que ces mesures «dures» du gouvernement, identiques à celles, restées inappliquées, d'un dispositif adopté en conseil des ministres et annoncé à grand renfort de publicité le 17 février dernier, sont inapplicables. «A force de crier au loup, plus personne n'y croit» écrit ainsi le quotidien milanais Corriere Della Sera.

### Le Roi des jeans

Le dispositif de février dernier avait été adopté peu après l'enlèvement d'un enfant de huit ans, Patricia Tacchella, fille d'un «roi du jeans» de Vérone, Imerio Tacchella.

Le père avait accepté de déclarer publiquement qu'il ne paierait pas de rançon. Patricia avait été libérée au cours d'une opération spectaculaire le 17 avril par la police, et les trois ravisseurs condamnés à des peines de 20 ans de prison, au cours d'un procès extrêmement rapide en juillet dernier.

La veille de l'enlèvement de Patricia, les policiers avaient pu libérer un autre otage, Cesare Casella, grâce à l'arrestation accidentelle du chef de gang qui, blessé, avait lancé un message télévisé à ses complices pour la libération du jeune homme.

La durée de l'emprisonnement (deux ans), le courage de sa mère qui avait parcouru à pied la Calabre durant l'été 1989 pour susciter des témoignages anonymes qui puissent permettre de retrouver son fils et, surtout, la description poignante faite par le jeune homme amaigri de 20 kilos, des conditions de sa captivité, enchaîné à un pieu dans une fosse en pleine forêt, avaient ému l'opinion publique.

Les mêmes descriptions avaient été brossées par un autre otage de 20 ans, Carlo Celadon, détenu 28 mois au cours desquels il avait été battu par ses geôliers avant d'être libéré en mai dernier dans un état physique lamentable. Son père avait pourtant payé, fin 1988, une

rançon de 5 milliards de lires (4,3 millions de dollars) mais Carlo n'avait pas été libéré pour autant, probablement «cédé» à une autre bande qui avait à son tour réclamé 5 milliards supplémentaires.

Le ministère de l'Intérieur tient cependant à souligner la diminution sensible des enlèvements qui «de vingt en 1986 sont passés à dix-huit en 1987, à seize en 1988 et à onze» l'année suivante.

Ce même ministère admettait par contre, dans un rapport d'avril dernier, que les «bénéfices» de «l'industrie» de l'enlèvement entre 1970 et 1988 s'élevaient à près de 400 milliards de lires (350 millions de dollars).

Les précautions prises lors des versements des rançons n'ont d'ailleurs guère donné de résultats: plus de 250 milliards ayant été payés en billets dont les numéros avaient été relevés, les espèces n'ont pourtant jamais été retrouvées, preuve, s'il en était besoin, que le «blanchiment» de l'argent des rançons est chose aisée, dernière et virulente critique faite par l'opinion au gouvernement italien.

## Vol au Sida

Presse Canadienne  
TORONTO

■ Sous la menace d'une seringue contenant du sang prétendument contaminé par le virus du Sida, un voleur a réussi à s'emparer hier d'une somme de 800 \$ dans une station-service.

Le jeune pompiste de la station de Petro Canada située dans la banlieue de York, Isaac Ramrup, 17 ans, a expliqué que l'individu lui avait déclaré qu'il était atteint du Sida et qu'il allait lui injecter le contenu de la seringue s'il ne lui remettait pas le contenu du tiroir-caisse.

Le détective Jim Miller a dit douter que ce liquide ait été du sang, ajoutant qu'il sera soumis à des analyses.

## Combattez la T.P.S.

De plus, nous paierons le 9% de taxe provinciale sur présentation de cette annonce.

(Offre valide jusqu'au 31 décembre 1990)

Jusqu'à **60%** de rabais

Tapis au choix:  
Bokharas du Pakistan, persans du Pakistan, indo-persans, sino-persans, Aubusson, Dhurries, Kashmiri Chainstiches, Kilims, coton Dhurries

De plus, grand choix d'idées-cadeaux à notre «Boutique Alibaba» remplie de magnifiques objets exclusifs faits à la main et provenant directement de l'Inde.

Ouvert le dimanche  
un seul endroit

**INDI PORT**

100, St-Paul Est, Vieux Montréal,  
(514) 871-1664 871-1665  
métro Champs de Mars et Place d'Armes

**LE PHYSIO SPORT/SPA CORNFORTH INC.**  
5730, CH. UPPER LACHINE (angle Wilson, NDG)

Robert et Joyce Cornforth, physiothérapeutes, vous présentent un approche globale à votre bonne santé. Plusieurs différentes professionnelles travaillant dans la même clinique:

- PHYSIOTHÉRAPEUTES • DIÉTÉTISTE • MASSOTHÉRAPEUTES • SPÉCIALISTES EN EXERCICES

Tous ces professionnels sont licenciés avec leur propre corporation professionnelle du Québec

CLASSES DE GYMNASTIQUE SPÉCIALISÉES sous la direction d'une physiothérapeute

BAIN EUROPÉEN

CERTIFICAT DE CADAVRE disponible pour le massage

(Tous les classes recommenceront le 7 janvier 1991)

Tél.: 489-2135

**LIQUIDATION**

**VÊTEMENTS DE SKI ALPIN**  
ET DE SKI DE FOND - MARQUES RECONNUES DU SKIEUR  
pour hommes et femmes  
DES MILLIERS DE MODÈLES À VOTRE CHOIX

- ENSEMBLES 1 et 2 PIÈCES
- PANTALONS RACER
- ANORAKS
- VESTES D'INSTRUCTEUR
- BLOUSONS «POLAR»
- CASQUETTES
- BAS • GANTS
- LUNETTES
- COUS ROULÉS
- SAPOFFETTES
- COULEURS FLUORESCENTES
- TOUTES LES TAILLES
- COULEURS ET TISSUS
- IMMENSE CHOIX

**ÉPARGNEZ DE 40% à 70%**  
INCLYANT MODÈLES 80/81

9e étage  
381-8076 9600, rue MEILLEUR suite 920  
du lundi au vendredi 9h à 17h, samedi 8h 30 à 13h